

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 21 décembre 2020

Compte rendu intégral
Réunion publique
Lundi 7 décembre 2020

SALLE/ADRESSE :	En ligne (initialement prévu à Concarneau)
PARTICIPANTS :	Nombre exact de participants non précisés (plus de 85 inscrits)
DÉBUT > FIN :	17 h 00 à 19 h 15 (durée du REC : 2 h 15)
QUESTIONS-RÉPONSES :	12 questions

CPDP :

M.	Laurent	PAVARD	Président de la Commission particulière du débat public
Mme	Karine	BESSES	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Jérôme	LAURENT	Membre de la Commission particulière du débat public
M.	Jean-Pierre	BOMPARD	Membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Michèle	PHILIPPE	Membre de la Commission particulière du débat public
Mme	Sofia	ALIAMET	Animatrice

Intervenants :

M.	François	BESOMBES	Quatrième Adjoint au Maire de Concarneau
M.	Bertrand	DURIN	Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne
M.	Bertrand	BOURDON	Responsable de projets pour RTE
Mme	Gaël	LE SAOUT	Conseillère régionale, Présidente de la Commission Économie à la Région Bretagne.

COMPTE RENDU DE RÉUNION :

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Bonsoir à tous et à toutes. Je suis Sofia ALIAMET. La Commission particulière du débat public m'a confié l'animation de la rencontre de ce soir. La réunion de proximité devait initialement se tenir à Concarneau, sur place, début novembre, mais nous avons dû la tenir en visioconférence en raison des nouvelles mesures sanitaires, et notamment des mesures de confinement. Les dernières réunions publiques qui devaient se tenir dans le cadre du débat se tiennent désormais en visioconférence. Merci d'être avec nous ce soir. Vous continuez à arriver. Vous êtes nombreux, donc nous vous en remercions.

Quelques règles du jeu Zoom, quelques règles du jeu pour une réunion en visioconférence réussie. Quand vous rentrez dans la réunion, vous avez dû vous apercevoir que vos micros sont désactivés par défaut, c'est normal. Nous avons la main dessus. Vous pourrez bien sûr les rétablir lors des temps d'échanges. C'est pour éviter les petits bruits parasites qu'il peut y avoir, parce que l'ordinateur est très sensible aux différents bruits. C'est pour éviter d'avoir différents bruits parasites lors des présentations. Je vais demander à ma collègue Olivia de vous envoyer un message dans le *chat*. Selon les fonctions de Zoom que vous avez, vous avez une fonctionnalité « converser » ou « discussion » ou « *chat* ». Tout au long de la rencontre, vous pourrez poser vos questions, partager vos observations dans ce *chat* et nous relaierons celles-ci lors des différents temps d'échanges, parce qu'il y aura plusieurs temps d'échanges dans la réunion de ce soir. Lors de ces temps d'échanges, vous pourrez aussi lever la main pour demander à prendre la parole. Pour cela, il y a deux possibilités. Vous pouvez cliquer sur un raccourci clavier qui est ALT+Y. Cela vous fait lever la main. Nous, en tant qu'animateurs, on voit vos mains levées et on peut vous passer la parole. Vous avez aussi la possibilité de cliquer sur « participant » dans votre barre d'affichage. Tout en bas à droite, vous avez une fonctionnalité qui s'appelle « lever la main ». On vous invitera tout à l'heure à le faire pour manifester votre souhait de prendre la parole. Si vous rencontrez des difficultés techniques, si vous ne m'entendez pas, si votre micro se coupe, si vous perdez le fil à un moment donné ou à un autre, vous pouvez à tout moment nous contacter via le *chat* dans lequel ma collègue Olivia vient de vous écrire pour signaler des problèmes de son. Nous avons Mathieu ce soir avec nous qui pourra revenir vers vous et essayer de résoudre vos difficultés. Enfin, je l'ai déjà dit, mais nous vous invitons à vous renommer. Vous l'avez fait pour la plupart d'entre vous, et nous vous en remercions. Prénom, nom, commune de résidence. Vous pouvez également mettre prénom, commune et organisme que vous représentez si vous êtes là à titre institutionnel, associatif, si vous représentez une collectivité, que vous êtes élu, etc.

Un mot du déroulé de la réunion. On a démarré à peu près à l'heure. On va essayer de terminer aussi à l'heure. C'est une réunion qui va durer deux heures environ. On va la démarrer par un mot d'accueil de Monsieur BESOMBES, qui est Adjoint au Maire de Concarneau chargé du Développement durable, de l'Environnement, de la Transition et de la Mobilité, suivi d'un premier temps de présentation du débat public sur le projet d'éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne. Donc, je passerai la parole à ce moment-là à Monsieur PAVARD, qui est parmi nous ce soir et qui est le Président de cette Commission particulière du débat public. On aura un premier temps d'échanges où vous pourrez poser vos questions, partager vos observations sur ce débat public. Ensuite, on passera la parole à la maîtrise d'ouvrage qui se présentera, parce qu'il y a plusieurs institutions au sein de la maîtrise d'ouvrage, et qui présentera son projet. Là aussi, on aura un temps d'échanges sur le projet où vous pourrez poser vos questions, partager votre point de vue. Ce sera vraiment le moment de vous exprimer. On aura un autre temps d'échanges dédié aux photomontages, donc les questions d'impact paysager par exemple. Là aussi, une présentation par la maîtrise d'ouvrage suivie d'un temps d'échanges. Enfin, je vous dirai quelques mots des autres dispositifs de participation au débat, puisque le débat se poursuit jusqu'au 21 décembre. Il y a d'autres dispositifs d'information et de participation qui sont déployés pour y participer. Donc, je vous en dirai quelques mots. On laissera le mot de la fin à Monsieur PAVARD, le Président de la Commission.

Les règles du jeu de la rencontre, cette fois pas techniques, mais d'un point de vue de la participation. La première règle, c'est que tous les points de vue peuvent être exprimés au cours de cette réunion, qu'ils soient favorables ou défavorables au projet. Tous les points de vue peuvent être exprimés à condition d'être argumentés. C'est un principe fort de la Commission nationale du débat public. Le débat public n'est pas un référendum ni un sondage. C'est un temps pour faire le tour des arguments,

pour recueillir les positions. Donc, on vous invitera à bien argumenter vos propos. On va essayer de tenir cette rencontre dans un cadre de bienveillance, d'écoute et en étant respectueux de la parole de tous les autres participants, des intervenants, mais aussi en mon égard, si vous le voulez bien. Je me comprends dans le lot. On va essayer de respecter les temps de parole. Cela commence par nous, intervenants, avec un principe de concision. Enfin, un principe de transparence assez fort aussi dans le débat public, où vous êtes invité à vous présenter. La réunion de ce soir est enregistrée. Elle sera diffusée sur la chaîne YouTube du débat et mise en ligne sur le site Internet, parce que le principe de transparence est un principe fort de la Commission nationale du débat public.

Faisons connaissance. Avant de passer la parole à Monsieur BESOMBES, on voulait juste faire connaissance avec vous. On est en Zoom ce soir, on n'est malheureusement pas en présentiel. On voulait vous poser une petite question. Vous allez voir un sondage apparaître. Si vous êtes connecté depuis un navigateur, il est possible que vous ne le voyiez pas. Pas d'inquiétude, c'était juste pour préciser votre localisation. Si vous le voyez, vous pouvez donc répondre et nous préciser où vous habitez, si vous résidez à Concarneau et dans un rayon de 10 km aux alentours, puisque la réunion de ce soir est une réunion de proximité. Est-ce que c'est ailleurs dans le Finistère ? Est-ce que c'est ailleurs dans le Morbihan, dans les Côtes-d'Armor, en Ille-et-Vilaine ? Je vous laisse quelques minutes. Je vois que cela va très vite. Je vois que vous êtes déjà pas mal à avoir cliqué. Je vous laisse encore quelques instants. Et puis, je partagerai les résultats. Un peu plus de 60 % de personnes ont cliqué. Normalement, vous voyez la question à l'écran. Comme indiqué par ma collègue Olivia, si vous vous connectez depuis un navigateur, il est possible que vous ne voyiez pas le sondage. Ce n'est pas grave. Vous vous êtes renommés, on voit d'où vous venez. Vous êtes 41 sur 59 à avoir répondu. Je vais mettre fin au sondage et partager les résultats avec vous. Comme vous le voyez, vous habitez majoritairement Concarneau. Vous êtes 20 à avoir dit que vous résiliez à Concarneau. Vous habitez aussi dans le Finistère, dans le Morbihan, un peu moins dans les Côtes-d'Armor. On a une personne qui est des Côtes-d'Armor. Et puis, une personne des Pays de Loire. Ailleurs aussi, en France. Mais comme c'est une réunion de proximité de Concarneau, vous êtes majoritairement de Concarneau. J'arrête de partager les résultats et je vais passer la parole maintenant à Monsieur BESOMBES, qui est quatrième Adjoint au Maire de Concarneau, pour un petit mot d'accueil.

M. François BESOMBES, Quatrième Adjoint au Maire de Concarneau

Je voulais souhaiter la bienvenue, même si c'est en ligne, à Concarneau. Concarneau se caractérise par une ville de 20 000 habitants, pour ceux qui viennent des Pays de Loire. J'ai vu d'autres régions encore. On est 20 000 habitants. On est sur un front de mer, on a un beau littoral, chez nous. On appartient à une agglomération qui s'appelle CCA, composée de neuf communes. Le sujet du développement durable et de la production d'énergie devient central dans la politique de la collectivité, et même de la collectivité de l'agglomération, parce qu'il y a une attente forte des populations et il y a aussi une réelle dépense énergétique qui existe au sein du territoire. Je regardais dernièrement, on produit 6 % de notre consommation. C'est extrêmement peu. Sur la Bretagne, on a des chiffres assez comparables, je crois. Donc, on doit apprendre sur notre territoire à consommer moins et à produire plus. On réfléchit à différentes solutions : l'éolien terrestre pour notre part, qui est bien compliqué à mettre en place. Il y a d'abord très peu de potentiel, d'espaces potentiels. Deuxièmement, on est confronté à des réticences, des résistances qui limitent la réalisation du potentiel. Et puis, il y a des solutions sont des solutions photovoltaïques. Là aussi, il y a un potentiel que l'on connaît mieux maintenant, puisque cela a été cartographié. On sait cibler de façon plus précise aujourd'hui qu'hier là où l'on peut installer de la photovoltaïque. Mais là aussi, la législation est compliquée, puisque si l'on veut développer des centrales photovoltaïques, nous sommes commune littoral, cela a beaucoup d'avantages, mais cela a aussi certains inconvénients. On ne peut pas faire ce que l'on veut puisque la Loi Littoral est assez restrictive sur ce sujet. Tout cela pour dire qu'un petit territoire de Bretagne qui se veut responsable est limité dans son vouloir ou plutôt dans son pouvoir, car son vouloir est grand, mais son pouvoir est assez limité. Donc, il faut que l'on puisse regarder toutes les pistes qui sont imaginables pour produire de l'énergie pour la Bretagne. Et puis encore mieux, si elle est décarbonée, on l'accueillera avec d'autant plus d'intérêt. Je vous souhaite une belle réunion publique, de beaux échanges. N'hésitez pas, dès que vous le pourrez, et venez nous rejoindre et profiter de la qualité de vie que l'on a chez nous. Pour les 50 % qui sont du coin, je vous dis à très bientôt.

Mme Sofia ALIAME, Animatrice

Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur PAVARD pour une présentation du débat public en quelques slides.

M. Laurent PAVARD, Président de la Commission particulière du débat public

Je vais essayer de rester dans mon temps de parole qui est assez court. Je voulais remercier Monsieur BESOMBES pour ce petit mot d'accueil, je pense que nous aurions tous préféré pouvoir être physiquement à Concarneau, qui en plus est une très jolie ville, très agréable. Mais à défaut, nous nous réunissons en visioconférence. Je suis quand même assez satisfait de voir qu'il y a une grosse moitié d'habitants de la région de Concarneau. Faire une réunion de proximité en visioconférence, c'est un peu bizarre, mais on arrive quand même à peu près à notre objectif. Le débat public, je vais passer très peu de temps dessus. C'est une procédure, comme vous le savez, qui consiste à informer le public sur un projet en gestation. En l'occurrence, c'est un projet de centrale éolienne commerciale en mer à l'intérieur d'une zone qui figure par un liseré violet sur la carte, avec son raccordement à terre. Vous verrez tout à l'heure que des zones d'études du raccordement ont été affinées par RTE, mais elles vont de Vannes à la pointe de Trévignon, à peu près, pour situer les choses. Cela fait quand même un espace terrestre assez important. Cette information est descendante, évidemment. Mais elle est aussi remontante vers le maître d'ouvrage, c'est-à-dire que le public est appelé à se prononcer sur un certain nombre de sujets, en particulier l'opportunité qui est un sujet qui, même s'il s'agit d'une politique nationale, peut toujours être soulevé par le public. Depuis le début de notre débat, il est soulevé assez régulièrement par les intervenants, que ce soit en réunion ou par les interventions sur le forum de discussion. Les différents enjeux à prendre en compte dans le domaine de l'environnement, du cahier des charges, de l'économie, des retombées en matière d'emploi ou les besoins futurs dans le domaine de la formation, tout ceci a déjà été soulevé et discuté, mais cela le sera encore jusqu'à la fin de notre débat qui est prévu le 21 décembre. Et puis, une question plus particulière qui est à la fois dans le Code de l'Environnement et qui a été posée très clairement par la maîtrise d'ouvrage, c'est l'intérieur de la zone d'études en mer, cette zone en violet, où est-ce qu'il faudrait si possible localiser le projet, sachant que la maîtrise d'ouvrage souhaite que soit définie une zone d'environ 600 km², la zone d'études en mer en violet représentant 1 330 km². Nous avons une réunion jeudi qui sera plus spécifiquement consacrée à essayer de répondre à cette question, mais cela fait partie des questions. Il y a également celle sur l'endroit où il faudra se raccorder, puisqu'il faudra se raccorder au réseau de transport qui est plus à l'intérieur des terres. À quel endroit faut-il atterrir, faire l'atterrissage, pour pouvoir aller se connecter au réseau ? Ce sont les questions posées.

Le débat est mis en œuvre par une Commission de cinq membres assistés de deux personnes, le Secrétaire général et une chargée de mission, qui n'est plus Angelina ASTIER, mais Aline ROYER qui est parmi nous ce soir, et qui organise ce débat dont le principe a déjà été évoqué par Sofia. Principe de transparence : tout est sur la table. C'est un forum public. Tout ce qu'on dit et ce qu'on décrit est porté à la connaissance de tous. L'équivalence, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de parole privilégiée dans un débat public. Tout un chacun peut s'exprimer, développer ses arguments, ses positions. Tout ce que nous demandons, c'est de préciser les raisons pour lesquelles on prend telle ou telle position dans le débat. C'est un point extrêmement important parce qu'un débat, comme cela a été indiqué tout à l'heure, n'est pas un référendum ni un sondage. C'est la confrontation de points de vue de façon à ce que le maître d'ouvrage in fine puisse prendre sa décision de poursuivre, s'il souhaite poursuivre son projet, soit de le modifier, soit d'y renoncer, cela peut arriver, c'est déjà arrivé dans des débats publics, en connaissance de cause de façon à éviter ensuite des problèmes, dont l'actualité récente s'est fait l'écho. Je crois que j'ai fini ma partie. Je crois que nous avons un temps d'échanges avec les 74 personnes présentes dans la salle. Je me retire du lot, ainsi que mes collègues de la Commission.

Mme Sofia ALIOMET, Animatrice

Merci beaucoup. C'est déjà l'heure du premier temps d'échanges sur le débat public. Comme indiqué par Monsieur BOMPARD, qui est membre de la Commission particulière, vous pouvez réagir via le *chat*. Monsieur BOMPARD, je vous passe la parole. Les autres participants, je vous invite à lever la main pour prendre la parole si vous le souhaitez. Vous pouvez poser vos questions, partager vos réactions. Pour cela, vous pouvez cliquer sur ALTL+Y, ou sur « participant » en bas. Tout en bas à droite de la liste des participants, vous avez une main levée. Vous avez la fonctionnalité « lever la main ». Monsieur BOMPARD, je vous passe la parole.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Je pense que la question qui est posée par Véronique, je n'ai pas le nom, je m'excuse... Je pense que cette personne pourrait prendre la parole pour dire exactement ce qu'elle veut dire.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Véronique, vous avez réagi via le *chat* pour parler de la fin du débat, des mesures prises. Nous vous invitons à activer votre micro et votre caméra si vous le souhaitez pour réagir, comme indiqué par Monsieur BOMPARD.

Mme Véronique PELLISSIER, Participante

Bonjour. Ma question était de savoir si le débat s'arrêtait vraiment le 21 décembre. J'habite le Finistère, où on est très peu au courant de ce projet. Apparemment, des gens ont reçu des prospectus dans leur boîte. Moi, rien. Nos Mairies ne sont pas au courant, voire le sont depuis peu de temps. Je ne comprends pas pourquoi il y a eu si peu d'information au sujet de ce débat public et du projet.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

C'est une première question. Je pense que Laurent PAVARD peut donner des éléments factuels sur cette question qui a déjà été posée lors d'autres séances publiques. Nous avons des éléments pour clarifier ce sujet-là.

M. Laurent PAVARD, Président de la Commission particulière du débat public

Je vais essayer de répondre sans prendre trop de temps, mais nous avons eu cette question-là depuis pratiquement le début de nos réunions publiques. La question de savoir comment organiser ce débat, comment informer le public le mieux possible a été centrale dans la réflexion initiale de la Commission. La Commission a mis en œuvre un programme d'information extrêmement complet et détaillé pour essayer de toucher tout le monde, en tout cas toutes les communes concernées potentiellement par la zone de raccordement. Toute la zone que je vous ai montrée tout à l'heure, qui était en orange sur la carte, a été desservie par notre campagne d'information. Pour donner un détail, la première action que nous avons menée début septembre, au moment où les réunions physiques commençaient, c'était de distribuer dans les boîtes aux lettres de toutes les communes concernées, entre Trégunc et Quiberon, soit pratiquement 110 000 boîtes aux lettres, un pli dans lequel se trouvait d'une part une synthèse en six pages du dossier de la maîtrise d'ouvrage et un dépliant en trois pages, qui comportait une carte T qui permettait à tout un chacun de poser une question, déposer un avis, mettre cela dans une boîte aux lettres. Cela nous arrive ensuite au débat. Cette information a été faite début septembre. Je note que vous n'avez pas apparemment reçu dans votre boîte ce pli. Les expériences montrent que, quand on fait une opération de boîtage, il y a toujours quelques ratés. Il y a toujours des gens qui ne trouvent pas le pli dans leur boîte aux lettres. C'est une frustration. Cela nous désole, parce que notre objectif est d'informer tout le monde. Dans le Finistère, de Trégunc à Névez, nous avons servi 14 766 boîtes aux lettres. Cela fait quand même pas mal de foyers. Toutes les communes potentiellement concernées ont été servies. Ce boîtage a eu d'assez bons retours, puisqu'on a reçu énormément de cartes T depuis que cela a été mis dans les boîtes aux lettres. On considère que malgré tout, on a de bons retours.

Nous avons également fait d'autres actions. On a fait passer de l'information sur les radios locales. Ce n'est pas forcément ce qui est le plus efficace, parce qu'il faut être branché sur la radio locale quand cela passe, on ne l'écoute pas tout le temps. Ce n'est pas forcément le moyen le plus efficace, mais on a fait aussi des insertions dans la presse quotidienne, Le Télégramme et Ouest-France. Globalement, je considère que cela fonctionne pas mal, parce que lorsque nous regardons l'origine des contacts sur notre site Internet, il y a une très grosse majorité des gens qui arrivent sur notre site Internet depuis le site d'Ouest-France, par exemple. Malgré tout, le vecteur de la presse quotidienne régionale se révèle relativement efficace. Nous avons mis une campagne d'affichage dans les communes qui en disposent, en particulier dans l'arrière-pays de Concarneau, c'est-à-dire toutes les communes, à part Riec-sur-Bélon, Trégunc, Moëlan-sur-Mer, Clohars-Carnoët, Pont-Aven et Névez ont eu de l'affichage. Évidemment, on ne peut pas pendant toute la durée du débat laisser des affiches, car cela coûte pas mal d'argent, et c'est de l'argent public. On a essayé de faire l'information et de la synchroniser avec la tenue des réunions publiques. Donc, l'information donnée dans la presse quotidienne a été ajustée en fonction des dates, et notamment pour Concarneau.

Sur la date limite du débat, ce débat a été prévu initialement du 20 juillet au 30 novembre. Les textes disent qu'un débat doit durer entre 3 et 4 mois. Il peut être sur décision motivée porté jusqu'à 6 mois. On avait d'emblée, pour tenir compte de la nécessité d'anticiper l'ouverture du débat de façon à toucher tous les estivants qui, pour nous, étaient une cible vraiment importante, décidé de commencer par anticipation dès le 21 juillet. Je crois que c'est le jour auquel nous avons obtenu notre conférence de presse. On avait donc déjà d'emblée dépassé la limite des 4 mois. La Commission nationale avait validé notre demande sans difficulté. Vous savez que depuis l'origine, depuis le travail de préparation

de la Commission, ce débat se déroule dans des circonstances assez particulières. Je n'ai jamais travaillé en débat public dans des conditions aussi difficiles : faire la plupart de nos réunions de préparation en visioconférence... Et donc, avec la reprise, on a repris dès l'annonce du déconfinement, nous avons réservé toutes les salles pour pouvoir tenir nos réunions dans une fenêtre de tir que nous n'avons malheureusement pas pu exploiter complètement, parce qu'il y a eu le reconfinement. Mais on a réussi à passer beaucoup de réunions pendant cette période-là. Compte tenu des problèmes sanitaires et des risques, nous ne voulions en aucun cas que ce débat ne contribue à propager l'épidémie. On a fait le choix, qui est critiquable et qui peut être critiqué, de faire une majorité de réunions à Lorient, parce que c'est en face du projet, mais ce n'est pas la vraie raison. La vraie raison, c'est que le Palais des Congrès de Lorient nous a assuré un protocole sanitaire parfaitement standardisé, qui a très bien fonctionné puisque nous n'avons pas eu d'incident. Nous avions prévu d'aller à Concarneau évidemment, et nous avons été obligés à la fois de décaler notre réunion et de la faire en visio. Lorsque le nouveau confinement a été annoncé, nous avons rééchelonné le débat en le poussant le plus loin possible. Le plus loin possible, on a choisi le 21 décembre. On aurait pu aller jusqu'à début janvier. Je ne sais pas si on aurait gagné beaucoup à prolonger de 15 jours en allant aux 6 mois. Là, on est à 5 mois et 10 jours, si je ne me trompe pas. Prolonger de quelques jours, cela ne nous aurait fait gagner pas grand-chose, puisqu'on passait sur les fêtes de fin d'année qui risquent d'être un peu confinées, mais qui n'étaient pas propices à l'organisation de réunions. Je pense que la Commission a fait le maximum pour remplir sa mission dans les meilleures conditions, compte tenu du contexte particulier. Voilà ce que je pouvais dire en réponse à cette intervention que je comprends très bien. Il faut quand même que vous compreniez que les contraintes sont extraordinaires.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Il y a plusieurs questions qui se posent sur les documents. Par définition, tous les documents dont on va parler sont mis sur le site. Il n'y a pas de document qui ne soit pas mis sur le site. Sur la question de la prolongation, c'est un débat qui concerne la CPDP, mais aussi la Commission nationale du débat public qui doit donner son accord dans le cadre de règles administratives. Les règles ont été rappelées par Laurent PAVARD. Le butoir, c'est 6 mois. Au-delà, il faut une décision des autorités administratives, comme cela a été pris au moment des premiers confinements, et ces décisions n'ont pas été à l'ordre du jour, d'autant plus que maintenant, vous voyez bien que tous les modèles qui circulent s'interrogent sur la troisième vague. Ce n'est pas la peine d'essayer de penser qu'on s'en sortira comme cela. Si je reprends, tous les échanges qui sont importants, on va vous mettre sur le *chat* la réponse exhaustive avec les chiffres. Comme cela a été dit de manière très claire, il y a pu y avoir des ratés au sens classique du terme, mais on a informé depuis le 20 juillet, depuis la conférence de presse de lancement, la totalité des médias. Si on pouvait admettre que ce point est enregistré, on pourrait passer à ce moment-là dès maintenant à l'exposition de maître d'ouvrage.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Je laisse éventuellement une dernière prise de parole. Il y a une prise de parole d'une élue de la commune de Névez, qui confirme que la commune a été informée très tardivement de projet qui est pourtant important pour le territoire. Elle dit que désormais, il ne reste qu'une quinzaine de jours pour clôturer le débat. Je ne sais pas si Monsieur PAVARD, Monsieur BOMARD, vous voulez ajouter un point là-dessus. Sinon, nous passons à la présentation du projet.

M. Laurent PAVARD, Président de la Commission particulière du débat public

Juste pour rappeler qu'à Névez, 2 823 lettres ont été servies. Il y a des gens qui n'ont rien reçu, c'est évident. Sur l'information des Maires, c'est un point sur lequel je vais peut-être dire quelques mots. Dans le Morbihan, le Préfet a réuni les Maires début septembre, avant le démarrage du débat. Nous avons dans notre préparation, prévu de rencontrer des Maires. Comme vous le savez, nous avons été confinés, donc cela a été extrêmement difficile. J'ajoute qu'il y a quand même eu un événement au premier semestre, c'est les élections municipales. Le deuxième tour a été différé de quelques mois. Donc, l'exercice est quand même très compliqué vis-à-vis des Maires. Je ne veux pas me défausser vis-à-vis du Préfet. Mais le Préfet du Morbihan a réuni les élus concernés, pas tous les Maires du Morbihan, mais la plupart des élus concernés le 2 septembre, si je me souviens bien. Cela aurait pu être fait dans le Finistère, j'en suis désolé pour les élus qui se sentent insuffisamment informés. Maintenant, les choses sont comme cela. Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Je viens de diffuser le document technique que nous avons élaboré avec notre Secrétaire général. On enregistre, je pense qu'on peut passer à ce stade-là à l'exposé du maître d'ouvrage.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Nous allons passer à la présentation du projet par la maîtrise d'ouvrage. Je vais partager mon écran. Je vous demande un instant. Je vais passer la parole Monsieur Bertrand DURIN, Directeur de projet Énergies marines renouvelables au ministère de la Transition.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes ravis de pouvoir venir présenter le projet dans le Finistère, et au Sud Finistère en particulier. Nous allons faire une présentation à trois voix : donc moi-même, Bertrand DURIN, Directeur de projet d'Énergies maritimes renouvelables. Je suis en poste à la DREAL Bretagne. Je représente le maître d'ouvrage, le ministère de la Transition écologique. Bertrand BOURDON va s'exprimer pour le compte de RTE, et Gaël LE SAOUT, Conseillère régionale, Présidente de la Commission Économie déléguée aux Énergies marines renouvelables, représentera la Région. On peut passer à la diapositive suivante, qui présente les porteurs du projet. Donc, la maîtrise d'ouvrage, pour ce qui concerne les parcs éoliens dans cette phase préliminaire, c'est le ministère de la Transition écologique, en l'occurrence la Direction générale de l'Énergie et du Climat, que je représente au niveau régional. Tant que l'appel d'offres d'attribution du parc n'a pas été effectué, c'est l'État qui conduit cette démarche-là. Concernant le raccordement, c'est RTE qui en est chargé, qui va présenter ses activités. La spécialité, avant de passer la parole à mes collègues, de ce projet, c'est une association de la Région Bretagne en particulier, et des Pays de la Loire également, mais surtout de la Région Bretagne, dans le cadre de la Loi ESSOC qui permet l'association du Conseil régional territorialement compétent à la démarche d'élaboration du projet et du débat public. Je cède la parole à Bertrand BOURDON et à Gaël LE SAOUT.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

Bonsoir. Bertrand BOURDON, je suis responsable de projets pour RTE et je suis basé au centre Développement Ingénierie à Nantes. Quelques mots pour vous présenter RTE. Ce n'est pas forcément très long. RTE est une entreprise de service public qui développe, construit et maintient les réseaux de tension à haute et très haute tension, de 63 000 à 400 000 V. Nous sommes l'interface entre des producteurs, dont le plus connu est EDF, et les productions d'énergies type parcs éoliens qui sont l'objet de ce débat. Nous sommes l'interface entre ces producteurs et les clients industriels, constructeurs automobiles, cimentiers, papetiers, etc., mais aussi les distributeurs d'énergie qui amène l'électricité jusqu'à chez vous. Nous avons les réseaux...

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Je me permets de vous interrompre une minute, parce qu'on a des retours de personnes dans le *chat* qui disent qu'ils vous entendent très faiblement. Donc, si vous pouviez hausser la voix, pour que tout le monde puisse vous entendre, merci beaucoup. Désolée de cette interruption.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

Je vais me rapprocher. Nous sommes l'interface entre les producteurs d'énergie et les consommateurs. Nous assurons également la gestion en temps réel des électrons pour qu'à chaque instant, l'électricité arrive chez les uns et chez les autres. Nous sommes missionnés pour réaliser le raccordement électrique entre le producteur et le réseau électrique existant. Le réseau qui sera construit en mer à partir d'une plate-forme qui sera construite en mer sera intégré au réseau public de transport. Je passe à la parole à la Région Bretagne.

Mme Gaël LE SAOUT, Conseillère régionale, Présidente de la Commission Économie à la Région Bretagne

Bonjour à toutes et à tous. Gaël LE SAOUT, je suis Conseillère régionale. Je suis Présidente de la Commission Économie à la Région Bretagne. J'ai une délégation également aux Énergies marines. Je suis ravie d'être à nouveau présente ce soir ici, en visio après le présentiel, pour représenter la Région à cette réunion de proximité finistérienne, cette fois-ci. J'interviens à ce stade de la soirée, car la Région est maîtrise d'ouvrage associée dans cette procédure. C'est une nouveauté, une première en France. Elle avait été annoncée par le Premier ministre lors d'un Comité interministériel de la Mer qui se tenait à Brest en novembre 2017. Elle a été depuis confirmée de manière réglementaire, dans

la loi dont faisait état Bertrand DURIN tout allait tout à l'heure, la Loi pour l'État au Service d'une Société de Confiance. Je dois dire que c'est une nouveauté qui nous satisfait bien évidemment parce que quelque part, elle témoigne de notre engagement de très longue date au sujet du développement des énergies renouvelables, mais plus particulièrement celui des énergies marines. Je ne vais pas vous refaire l'histoire du Pacte électrique breton qui a été voté et signé en 2010 en Bretagne. Il avait à l'époque pour vocation à intervenir de manière volontariste pour lutter contre les effets de notre péninsule électrique. On voit bien la Bretagne, une péninsule géographique, mais aussi une péninsule électrique puisque nous ne produisons en 2010 que 7 % de ce que les Bretons consommaient. On était à l'époque, et toujours un peu, très dépendants des régions voisines. C'est pour cela que nous avons mis en place le Pacte électrique qui reposait sur un trépied : la baisse de nos consommations, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de notre réseau. Dix ans plus tard, nous sommes à 18 % de production de ce que nous consommons. On voit que c'est passé de 7 à 18 %, essentiellement grâce aux énergies renouvelables, mais on voit bien que cela ne va pas assez vite, pas assez fort. C'est pour cela qu'on a fait le choix en 2016 d'écrire et de voter une stratégie en matière d'énergies marines renouvelables, une stratégie volontariste qui a été co-construite depuis pas à pas avec l'ensemble des acteurs bretons, de l'écosystème des énergies marines, mais pas que, avec les territoires, c'est important, avec l'ensemble des associations environnementales, avec les professionnels de la mer et les industriels. C'était la première étape, on a validé au consensus le développement de cette Conférence régionale Mer et Littoral. L'ensemble des représentants des usagers de la mer ont validé le fait de vouloir déployer en Bretagne les énergies marines. C'était la première étape. Aujourd'hui, c'est la deuxième, et elle est cruciale. C'est l'heure de donner la parole aux citoyens. Je l'avais dit le 11 septembre à Lorient, j'espérais vraiment qu'ils allaient prendre cette parole, l'utiliser, se mobiliser. Cela a été le cas, je crois. Nous avons eu à chaque fois des débats de qualité. Je tiens à les remercier. En tout cas, l'élue que je suis l'apprécie. C'est une étape cruciale, parce que ce moment de débat public est le moment où l'on entend, où on recueille toutes les préoccupations, les questionnements qui sont légitimes, pour qu'ils soient ensuite traduits en points de vigilance ou en alerte dans les commentaires, les avis, les cahiers d'acteur qui peuvent être déposés lors de ce débat public. Ils devront ensuite véritablement guider la décision publique, l'éclairer, je l'espère, la conforter telle que nous l'avons imaginée. En tout cas, c'est aussi une étape cruciale sur laquelle l'État aura à s'appuyer pour prendre sa décision.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci. Nous allons avoir une petite vidéo de présentation du projet. J'espère que tout le monde va bien entendre le son. N'hésitez pas à réagir dans le *chat* si ce n'était pas le cas. Je repasserai ensuite la parole à Monsieur DURIN.

Diffusion d'une vidéo

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

En premier lieu, je tenais à rappeler que nous avons choisi volontairement de faire une présentation concise pour laisser du temps aux échanges. Nous aurons la possibilité de revenir sur tel ou tel point si vous le souhaitez. Simplement, après cette présentation synthétique, pour resituer ce projet dans un contexte plus large : ce projet vise à satisfaire les engagements de l'État de la France dans sa transition énergétique, satisfaire des engagements internationaux. Donc, si on veut remonter très loin, il y a le Protocole de Kyoto, le Facteur 4 et plus proche de nous, l'Accord de Paris traduit dans deux lois, notamment la Loi de Transition énergétique de 2015 et la Loi Énergie Climat de 2019, qui ont abouti à deux feuilles de route, on en parle dans le film : la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et la Stratégie nationale Bas Carbone. Ces feuilles de route fixent un certain nombre d'objectifs, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, qui s'accompagne d'une baisse de la consommation d'énergie de 50 %, d'une réduction de la consommation d'énergie fossile de 40 % et d'une baisse de la part du nucléaire d'environ 75 %, 72-75 %, à 50 % pour la production d'électricité d'ici 2035. Le dernier point important de ces orientations, c'est de faire évoluer le bouquet énergétique, électrique notamment, avec 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, c'est un objectif global, et un focus de 40 % dans la production électrique.

Dans ce cadre-là, l'éolien a tout sa place, et notamment l'éolien flottant qui est une technologie innovante. Les éoliennes posées en mer, comme le nom l'indique, nécessitent d'être arrimées au fond de la mer. C'est le fond de la mer qui porte les éoliennes. Cela nécessite des fondations qui ne peuvent pas dépasser 30 ou 40 mètres et donc, mécaniquement, d'être relativement proches des

côtes, ce qui n'est pas le cas des éoliennes flottantes qui peuvent s'affranchir de cette profondeur et donc qui ont un impact paysager plus faible et peuvent bénéficier de vents plus forts et plus réguliers, ce qui va limiter le caractère intermittent de leur production. Cette technologie est particulièrement adaptée à la profondeur des côtes de la façade NAMO, puisqu'on a un plateau continental dont la profondeur décline, avec une pente relativement faible. Aujourd'hui, il y a plusieurs projets en cours en Bretagne et en Pays de la Loire sur la façade : le projet de Saint-Brieuc qui est un projet posé en Bretagne, et le parc de Saint-Nazaire qui est en cours de construction. À ce jour, aucun parc n'est en activité. Pour autant, la planification de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévoit le développement de plusieurs parcs, dont le parc qui nous intéresse aujourd'hui de 250 mégawatts à attribuer en 2021, et d'autres parcs flottants, une extension potentielle à partir de 2024, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie prévoyant des projets d'éolien posé ou flottant sur l'ensemble des façades maritimes. La diapositive suivante s'intéresse à : pourquoi le Sud de la Bretagne ? On va faire une explication à plusieurs voix. Tout d'abord, des atouts naturels, j'en ai déjà un peu parlé. La façade du Sud de la Bretagne présente des caractéristiques en matière de fond et de bathymétrie propices au développement de cette technologie. Il y a des vents suffisamment puissants et réguliers pour satisfaire la technologie de l'éolien flottant. C'est également une opportunité pour le territoire avec des perspectives de retombées fiscales locales, puisque chaque éolienne qui sera construite dans le domaine public maritime va engendrer une fiscalité qui sera répartie à moitié pour les collectivités territoriales qui sont en co-visibilité du parc, à 35 % pour les Comités régionaux des pêches, à 15 % pour l'OFB, l'Office Français pour la Biodiversité, et 5 % pour les Sociétés de sauvetage en mer. Je vais laisser la parole à Bertrand BOURDON, qui va vous parler des infrastructures existantes et les autres points seront présentés par Gaël LE SAOUT.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

J'ai l'habitude que ce soit présenté par Bertrand, mais ce n'est pas grave. Effectivement, il y a deux phases pour la présentation du projet du débat public.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Pardon, on va revenir sur la slide précédente. Pardonnez-nous, c'est la première fois qu'on le fait dans ce format-là, on n'est pas tout à fait rodés. Dans les autres avantages du Sud de la Bretagne, c'est qu'on a des infrastructures électriques existantes, notamment des lignes à haute tension à 225 000 et 400 000 V. qui permettent l'évacuation de la puissance électrique qui sera produite par les parcs. Il n'y aura pas nécessité, hormis un poste de raccordement dont vous parliez Bertrand, de nouvelles constructions. Gaël LE SAOUT en a parlé dans son introduction, il y a également un souhait sur ce projet de renforcer la sécurité et l'approvisionnement électrique de la Bretagne. Dans son introduction, l'Adjoint au Maire, Monsieur BESOMBES, en a également parlé. Aujourd'hui, la Bretagne produit 18 % de l'électricité qu'elle consomme, et donc 82 % est importé. Ce projet vise à apporter des électrons vifs en bout de ligne pour soutenir la consommation électrique. Sur les trois autres points, je laisse Gaël LE SAOUT parler de la dimension nationale et régionale de ce projet.

Mme Gaël LE SAOUT, Conseillère régionale, Présidente de la Commission Économie à la Région Bretagne

Comme vous l'avez expliqué, il y a une trajectoire nationale. Ce projet en Bretagne Sud est l'une des briques de cette trajectoire. Cette trajectoire nationale vient aussi à la rencontre de notre volonté bretonne, mais aussi de nos besoins concrets, puisque nous avons pour ambition que 30 % de ce que nous consommons en Bretagne proviennent des énergies marines à l'horizon 2030. C'est très concret. On est en situation de fragilité électrique. Nous devons donc tendre vers une souveraineté énergétique. C'est vraiment le premier enjeu de ce projet. Je parlais du Pacte électrique breton tout à l'heure, qui posait notre ambition en ce domaine dès 2010, mais cela a été confirmé et renforcé l'an dernier par la BreizhCop. Je rappelle que la Région Bretagne a été la seule région française à se lancer dans une COP régionale dans la foulée des Accords pour le climat de Paris il y a 5 ans, fin 2015. Cette BreizhCop a posé des scénarii de transition énergétique et climatique à l'horizon 2040, qui nous ont confirmé la nécessité de nous appuyer sur les énergies marines pour y parvenir. C'est le deuxième enjeu, notre contribution collective à la transition écologique qui est nécessaire, vitale pour la planète que l'on va laisser derrière nous demain. Le troisième enjeu est aussi important, c'est l'enjeu industriel, parce qu'il s'agit aussi de l'émergence d'une filière industrielle avec de la création d'emplois et de compétences sur le territoire breton.

Pour réussir ce triple enjeu et être prêt, on s'est appuyé sur un triptyque ou un triskell. Tout d'abord, la planification. Je parlais tout à l'heure de la Conférence régionale Mer et Littoral qui réunit une centaine

de représentants des usagers de la mer : l'État, les militaires, les pêcheurs, les associations environnementales, les territoires, les industriels. On s'est appuyé sur l'ensemble de ces représentants pour identifier et valider à l'unanimité des représentants des usagers de la mer qui sont présents les contours d'une zone propice au déploiement de l'éolien flottant en Bretagne Sud, zone que nous avons proposée au Gouvernement. Je précise qu'elle est incluse dans celle qui est soumise au débat public, mais elle est beaucoup plus petite que celle qui est soumise au débat public. Sinon, ce débat n'aurait pas de sens, si la zone avait été actée. Mais en tout cas, nous avons fait ce travail préalable de proposer une zone qui avait été validée au consensus des représentants de la mer au Gouvernement pour ce débat public. Le deuxième point, c'est les infrastructures nécessaires pour accueillir ces industries. On sait qu'elles sont consommatrices de foncier pour pouvoir s'installer. La Région de Bretagne a investi 220 millions d'euros sur le polder de Brest pour créer un terminal pour accueillir ces industries liées aux énergies marines. Les deux premières entreprises s'y sont d'ailleurs installées en cette fin d'année, avec à la clé sur la pointe brestoise 250 créations d'emplois. Sur Lorient, bien évidemment, on travaille aussi pour mobiliser les acteurs portuaires parce que, demain, dans le cadre de ce projet pour la Bretagne Sud, Lorient a tous les atouts pour être un port de service et de maintenance qui est aussi créateur d'emplois. On a enfin mobilisé l'ensemble des acteurs économiques et industriels bretons à travers la création de Bretagne Ocean Power, qui est là pour accompagner, structurer et fédérer l'ensemble de nos PME et nos TPE pour qu'elles puissent bénéficier de l'ensemble de ces développements demain. On sait que ce sont souvent des marchés complexes et qu'il est important de pouvoir être bien accompagné, aiguillé pour avoir accès au porteur de projet, au donneur d'ordre, mais aussi pour pouvoir répondre demain à des appels d'offres au niveau international. Je donnerai juste pour terminer l'exemple du cas du projet de parc de Saint-Brieuc. 98 % des entreprises qui ont été retenues sont bretonnes. C'est aussi clairement la création d'une chaîne de valeur ici, sur nos territoires.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Merci. Je vais reprendre la parole. Pour que les choses soient claires, le débat public porte bien sur deux parcs d'éoliennes flottantes et le raccordement mutualisé avec deux échéances. L'objet de cette planche est de clarifier qui fait quoi à différentes échéances. Précédemment, avant la Loi ESSOC, le débat public avait lieu une fois que le lauréat avait été désigné, et donc la zone du projet définie. Depuis la Loi ESSOC, c'est différent. Le débat public a lieu avant le lancement de la procédure d'appel d'offres et le choix d'un lauréat. Toute cette phase préliminaire est conduite par l'État, et en l'occurrence le ministère de la Transition écologique et la Direction générale de l'Énergie et du Climat en particulier. Donc, la maîtrise d'ouvrage est bien l'État. Comme cela a été précisé dans l'introduction et en complément avec Gaël LE SAOUT, la Région Bretagne est partie prenante de cette partie amont du projet. Une fois que le débat public sera terminé, en ce qui concerne la partie parc, l'État va lancer une procédure, une fois que la CPDP aura fait son rapport et la CNDP son bilan. L'analyse sera produite par les services de l'État et la ministre prendra sa décision de poursuivre ou de stopper le projet, en tout cas, je ne peux pas dire autre chose que de poursuivre son projet, et lancera une démarche de dialogue concurrentiel pour lancer un appel d'offres à l'issue duquel un premier développeur éolien sera sélectionné pour construire, exploiter puis un jour démanteler un premier parc d'une puissance de 250 mégawatts. Puis, dans le cadre la planification de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, une procédure similaire sera lancée à partir de 2024 pour le choix d'un second développeur éolien, pour un second parc de 500 mégawatts. Parallèlement, en ce qui concerne le raccordement, comme cela a été indiqué dans le propos préliminaire par Bertrand BOURDON, RTE est chargé du projet de raccordement dans la phase préliminaire, puis de la réalisation et de l'exploitation de ce raccordement, c'est-à-dire de la construction de la plate-forme en mer et de l'acheminement de l'électricité de cette plate-forme jusqu'au réseau de transport d'électricité. Le débat public doit préciser l'ensemble des éléments à inclure dans le cahier des charges pour la sélection du développeur éolien permettant la meilleure intégration possible dans l'environnement au sens très large du terme, environnement naturel, mais également environnement socio-économique et technique. Je cède la parole à Bertrand Bourdon qui va plus spécifiquement vous parler du fonctionnement d'un parc éolien flottant et de son raccordement mutualisé.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

La partie parc éolien flottant, ce n'est pas le domaine de RTE. Mais rapidement, les particularités de ce parc éolien flottant, ce sont des câbles dits « dynamiques » qui relient les éoliennes entre elles et qui ensuite acheminent l'électricité jusqu'à une plate-forme. Ces câbles dynamiques sont en capacité de supporter des mouvements verticaux et horizontaux que subiront les éoliennes. Ces techniques de câbles permettent de supporter ces efforts. Le travail de RTE, le raccordement de RTE, débute avec la plate-forme en mer qui accueille un poste électrique. Cette plate-forme sera posée. Des plates-formes flottantes existent, mais ce qui n'existe pas, c'est la liaison sous-marine à 225 000 V pour relier la terre. Une particularité par rapport aux appels d'offres précédents, que vous avez sans doute en tête pour Saint-Brieuc et Saint-Nazaire : la plate-forme appartenait aux lauréats et RTE ne proposait que la liaison sous-marine. Là, on développe le réseau public de transport en mer et la plate-forme appartiendra à RTE, ce qui permet de mutualiser les raccordements, puisque les deux parcs à terme qui devraient arriver à l'issue du débat public viendront se raccorder à ce poste électrique en mer. Ce poste électrique en mer a une caractéristique : il faut qu'il soit au maximum posé à une profondeur de 100 m. Ce que souhaite RTE, c'est que ce poste électrique soit multi-usage, c'est-à-dire qu'avec le fait d'avoir une plate-forme en mer, on puisse mettre à disposition des usagers de la mer ou des associations environnementales des dispositifs pour installer des capteurs, des antennes, des radars, des caméras pour voir un peu ce qu'il se passe autour de cette plate-forme. De cette plate-forme partiront trois câbles à terme. Un câble permet d'évacuer la puissance d'un parc de 250 mégawatts, donc à terme, 750 mégawatts, trois liaisons partiront de cette plate-forme jusqu'à la terre. Une liaison sous-marine, c'est le schéma que je vous ai mis en dessous, cela représente environ un diamètre d'un ballon de football. Ces liaisons sous-marines sont ensouillées, c'est-à-dire enterrées de manière sous-marine dans le sol ou, si le sous-sol est très dur, on recouvre avec de la roche nos liaisons pour les protéger. Sachant que l'objectif est que les usages à la verticale de ces liaisons sous-marines soient maintenus. Au bout de la liaison sous-marine, une fois qu'on arrive à terre, on arrive dans ce qu'on appelle une jonction d'atterrissage, qui permet le changement de technologie entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine. Vous avez une coupe en dessous de la liaison souterraine. C'est le même principe, on a trois phrases, sauf qu'ils sont dans trois fourreaux différents. La largeur d'une coupe de ce type, c'est 70 cm. Donc trois liaisons à passer, donc trois fois le schéma que vous avez sous les yeux. Cette liaison souterraine va avoir pour objectif de se rapprocher et de se raccorder au réseau aérien existant qui longe la Bretagne Sud. Ce sera sur du réseau de 225 000 V. Les infrastructures existantes permettent d'accueillir les 750 mégawatts à terme des deux parcs. Donc, un poste de raccordement à construire, puisque le foncier n'est pas suffisant pour accueillir les matériels qui seront nécessaires. Vous avez une photo en bas à droite d'un poste de 225 000 V. Et puis, potentiellement, c'est le numéro 5 de la planche, c'est un poste de compensation électrique qui sera à construire entre l'atterrissage et le poste de raccordement. Les dimensions de ce poste et sa nécessité dépendent du linéaire de câbles, tant sous-marins que souterrains. Donc, les emprises nécessaires pourraient varier entre 1 et 3 ha pour la construction de ce poste de compensation. Sur la zone d'études à terre, je pense qu'on y reviendra un peu plus tard. Monsieur PAVARD tout à l'heure évoquait le fait qu'on avait déjà travaillé sur le sujet. Il y a eu un atelier de raccordement sur ce thème. On pourra y revenir plus tard si vous avez des questions. Pour la présentation du projet, je passe la parole pour la zone du débat à Bertrand.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Merci. Dans une première partie, on a expliqué le pourquoi du projet, donc une nécessité de se tenir aux engagements nationaux et internationaux de la France. On a vu quelle était sa forme. Maintenant, on va vous parler de comment on est arrivé à cette zone du débat et comment cela s'est construit. La démarche d'identification de la zone du débat : d'abord, il y a une approche nationale à travers le document stratégique de façade, qui est issu de deux directives européennes qui ont été traduites dans la Stratégie nationale pour la Mer et le Littoral, et qui demandent à chacune des façades de faire un document de planification en identifiant des zones de vocation dans lesquelles on va privilégier tel ou tel type d'usage. Pour ce qui nous concerne au Sud de la Bretagne, on a principalement deux zones, la zone 5 qui est la zone côtière, et la zone 3 qui est la zone continentale, en particulier la zone 5E dans laquelle il y a un partage des usages avec une priorité à la pêche, aux élevages marins, en laissant la possibilité de développer des énergies marines renouvelables. Et puis, la zone 3B est dédiée aux énergies marines renouvelables, tout en laissant la possibilité d'avoir des activités de pêche. C'est l'approche nationale qui vient rencontrer une approche régionale par la prise en compte des caractéristiques physiques, les fonds, les vents, la houle, et des périmètres réglementés, que ce soient les périmètres gouvernementaux, les servitudes et dérogations aéronautiques, radars,

entraînements militaires et Défense nationale, et également une contribution forte des acteurs régionaux réunis au sein de la Conférence régionale de la Mer et du Littoral. C'est ce qui a permis de définir une zone d'études en mer soumise aujourd'hui au débat public.

La zone du débat est constituée d'une zone d'études en mer, en forme de « 1 » en violet, qui a été identifiée comme étant propice à l'implantation de deux parcs d'éoliennes flottantes. Dans un processus d'entonnoir, on cherche aujourd'hui à réduire la taille de cette zone. Cette zone, aujourd'hui, fait 1 330 km². On cherche une zone d'environ 600 km² pour développer les deux projets de parcs éoliens. Une zone d'études en mer accompagnée d'une zone pour le raccordement, elle-même divisée en une zone d'études pour le raccordement en mer et une zone d'études pour le raccordement à terre, dont nous a parlé Bertrand à l'instant. La diapositive suivante rappelle les enjeux du débat. Pour la maîtrise d'ouvrage en tout cas, c'est de définir au sein de la zone en mer quelle serait la zone préférentielle d'environ 600 km². C'est la plus favorable à l'accueil des deux parcs d'éoliennes flottantes sachant qu'in fine, un parc de 250 mégawatts occupe un périmètre de 50 km², ce qui correspond à la surface occupée par le mot « zone » dans « zone d'études en mer ». Et puis, il faut également un corridor associé à cette zone préférentielle pour le raccordement électrique. Corollairement, on cherche également à définir quelles sont les modalités les plus propices à la bonne intégration de ces parcs, une bonne intégration environnementale au sens très large du terme, naturelle, socio-économique et technique, et donc ces modalités, quels seraient les éléments pour les traduire en matière de contenu dans la réduction du cahier des charges. J'en ai terminé pour cette première partie. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci pour cette présentation du projet détaillée. De nouveau, nous allons vous laisser la parole et vous allez pouvoir lever la main. La procédure vous est rappelée sur la diapositive. Avant cela, il y a eu quelques réactions dans le *chat*. Je vais laisser la parole à Monsieur BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public, pour relayer les propos du *chat*. Après, je prendrai vos mains levées.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Il peut y avoir aussi des gens qui ont envie de s'exprimer. Il y a une partie des réponses à la question posée par Monsieur Patrick QUIDEAU : est-ce que ce projet est déjà pris en compte dans le document stratégique de façade NAMO ? Je crois que la réponse a été donnée par l'exposé de Bertrand DURIN. Une question de Madame Marie-Christine BERNARD, qui s'adresse probablement à la suite des événements, mais peut-être que Madame Marie-Christine BERNARD peut s'exprimer. Sa question porte sur l'ensemble des documents techniques.

Mme Marie-Christine BERNARD, Participante

Bonjour. J'ai regardé tous les documents techniques et j'ai assisté à pratiquement toutes les réunions. Les données techniques m'apportent beaucoup. Donc, je n'ai pas vu quel type de flotteurs avait été retenu, car il y a plusieurs possibilités, ni quel type d'ancrage. Étant donné que c'est un projet nouveau, je ne sais pas ce qui a été sélectionné. Est-ce qu'on le sait déjà ?

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Concernant cette question, je vous remercie d'aborder ce point. Dans les documents, cette question est évoquée dans la fiche numéro 15 : quelles seraient les grandes caractéristiques des deux parcs éoliens flottants au Sud de la Bretagne ? Pour autant, aujourd'hui, l'appel d'offres laisse la possibilité au maître d'ouvrage de choisir les différentes techniques qui pourraient être mises en place dans son projet. Ce qu'il faut savoir, c'est que dès le milieu du premier semestre 2021, l'État et RTE vont engager des études environnementales fines pour identifier l'état actuel de l'environnement. Ces informations seront transmises au lauréat sélectionné, ce qui va lui permettre d'élaborer son évaluation environnementale. Puis viendra, à la lumière de ces informations, le temps pour le lauréat de construire son projet technique. Il pourra à ce moment-là notamment se nourrir des retours d'expérience issus des parcs pilotes, à la fois de Méditerranée et de Bretagne, notamment du projet d'éoliennes flottantes de Groix et Belle-Île. C'est à ce moment-là que seront choisies, en fonction des connaissances plus fines des fonds marins, les techniques de flotteurs et d'ancrage.

Mme Marie-Christine BERNARD, Participante

C'est plus ou moins invasif, selon les techniques proposées. Cela, c'est le lauréat qui va le décider ? Cela ne sera pas décidé avant que le lauréat soit choisi ? Ce sera mis dans le cahier des charges ou le lauréat aura cette aptitude ?

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Aujourd'hui, c'est une faculté du lauréat.

Mme Marie-Christine BERNARD, Participante

D'accord, merci.

Mme Sofia ALIAME, Animatrice

Merci. Avant de relayer d'autres questions du *chat*, je vous repasser la parole ensuite, Monsieur BOMPARD, mais nous avons deux mains levées. La première, c'est de Madame GOLDEN, si vous voulez vous exprimer. Et ensuite, Madame RENAUDIN.

Mme Catherine GOLDEN, Participante

Bonjour. Je vous remercie pour le temps que vous m'accordez. Début septembre 2020, j'ai reçu au courrier la brochure dont on a parlé, me faisant prendre connaissance pour la première fois du projet et du débat public, qui devait avoir lieu entre le 20 juillet et le 30 novembre 2020. Dans cette brochure, il y a un paragraphe que j'aurais aimé citer, qui est dit la chose suivante : « Ce projet de parcs d'éoliennes flottantes sera l'un des premiers au monde en dehors des fermes-pilotes et des démonstrateurs. L'éolien flottant est une technologie qui présente plusieurs avantages. » Je ne continue pas, vous connaissez la brochure tout aussi bien que moi. Cependant, les termes « premier au monde » m'ont interpellée. Dans cette brochure, il y a d'autres éléments techniques très importants. Je vous remercie de nous les avoir relayés par un courrier. Ceci étant, un tel projet, qui me semble donc d'avant-garde, mérite que le grand public s'y intéresse. Qu'il s'y intéresse en amont, mais aussi tout au cours de son élaboration et jusqu'à sa mise en place et son déploiement. Un tel projet, de par son caractère avant-gardiste, n'est certainement pas sans incertitudes et sans faiblesses. Donc, il est très bien d'en vanter les mérites, mais je crois que pour qu'il garde sa crédibilité aux yeux du grand public, il faut absolument aussi parler des incertitudes qui l'entourent. Vous nous avez encouragés dans la philosophie de ce grand débat public à argumenter nos questions, donc je vais prendre un petit peu de temps pour essayer d'argumenter la question qui va bientôt venir, dans quelques minutes, en soulevant quelques-unes des incertitudes que je vois. Une première incertitude relative aux changements climatiques et ses conséquences sur l'état de nos mers et l'intensité, la force et la nature de nos vents. Il y a énormément d'incertitudes à cet égard. Du coup, un impact sur la fenêtre d'opération des éoliennes qui, comme nous le savons, ne peuvent pas fonctionner correctement lorsque les vents sont trop faibles ou trop forts. Des éoliennes flottantes, en l'occurrence, qui peut-être peuvent rencontrer certaines difficultés lorsque les mers sont particulièrement démontées. Une autre incertitude par rapport à l'aspect économique et financier de ces éoliennes. Je me suis attardée sur un article du Télégramme du Pays de Quimper, qui date du 29 novembre dernier, qui dresse un comparatif des coûts actuels et projetés en 2050 des différentes énergies, renouvelables ou pas. Ce qui m'a interpellée, c'est que le prix actuel au kilowattheure produit d'énergie renouvelable par l'éolien marin, flottant ou posé, n'est pas spécifié. Je me suis dit que si cette donnée était disponible, l'outil de presse s'en serait certainement emparé et nous aurions pu, grand public et autres acteurs de ce débat, comprendre comment aujourd'hui l'aspect économique de cette technologie nouvelle se présente et comment elle peut être comparée aux autres. Une troisième inconnue toujours relative au changement climatique. Là, je m'empare d'un autre article du Télégramme qui date du 30 novembre, c'est le Télégramme de Concarneau qui soulève en première page et sur les pages 2 et 3 le grand problème d'érosion. Il s'avère que le Sud Finistère a été retenu comme une zone particulièrement vulnérable à l'érosion à venir, toujours sous l'égide d'un dérèglement climatique qui, à mon avis, ne fait plus grand doute aux yeux de la planète aujourd'hui. Un trait de côte qui recule, une érosion pour laquelle nous n'avons aujourd'hui pas de solution réelle. N'y a-t-il pas d'incompatibilité entre un atterrissage sur les côtes du Sud Finistère et une telle érosion projetée ? Finalement, une autre incertitude par rapport à la production d'électricité renouvelable par un parc éolien comme celui qui nous est décrit. Aujourd'hui, l'électricité générée de façon intempestive par des éoliennes qui fonctionnent quand les vents sont ce que nous souhaitons qu'ils soient, cette énergie électrique doit être stockée. Pour la stocker, il y a toute une panoplie de technologies qui sont très souvent novatrices et nouvelles selon le kilowatt, le mégawatt ou le gigawatt produit. Nous

pouvons parler de l'hydrogène, de l'ammoniaque, de l'acide formique, des technologies basées sur la compression ou la liquéfaction de l'air, bref toute une panoplie de technologies qui ne sont pas sans leurs propres incertitudes et qui méritent elles aussi qu'on réponde aux questions les plus difficiles. Donc, un éolien qui dépend en aval de structures auxquelles les spécialistes n'ont pas encore apporté toutes leurs réflexions et toutes leurs solutions. Voici quatre incertitudes que je soulève, et je suis certaine que d'autres que moi peuvent en soulever d'autres. Ma question est la suivante : dans quelle phase du projet global pensez-vous vous positionner aujourd'hui ? Tout projet se doit, avec méthode et rigueur, de passer par les cases du développement, de la recherche et du développement, du prototype, du projet pilote, du projet de démonstration, et du déploiement à petite, moyenne et grande échelle. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il semblerait que le projet pilote de Groix et de Belle-Île fasse aujourd'hui partie intégrante du parc éolien de 250 kilowatts dont vous parlez. Pour moi, ce n'est plus un pilote. Où en sommes-nous dans cette phase de déploiement d'une technologie encore nouvelle ? Peut-être alliée à cette première question, je prends la liberté d'en demander une seconde.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

S'il vous plaît, un peu plus court pour qu'on puisse relayer d'autres questions, parce qu'il y a d'autres participants qui lèvent la main. Je vous invite à faire un peu plus rapide.

Mme Catherine GOLDEN, Participante

Un grand public intelligent sera un public éduqué, averti sur les vertus, sur les limites et sur la maîtrise des risques. Comment pensez-vous garder engagé le public lorsqu'il s'agit de comprendre, d'évaluer, de mesurer et de maîtriser tous les risques qui existent encore et qui sont rattachés à ce projet ? Merci.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci à vous. Je vais passer la parole directement à la maîtrise d'ouvrage pour répondre à Madame GOLDEN et je prendrai les interventions de Madame RENAUDIN et de Monsieur DAUMARIE qui ont levé la main.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je vous propose de faire une réponse à deux voix avec RTE. J'espère que j'ai noté suffisamment d'éléments. Par rapport aux incertitudes relatives au changement climatique, il y avait la question d'un nouveau régime de vent et éventuellement d'un caractère tempétueux. Cela fait partie des questions que la maîtrise d'ouvrage, qui sera le moment venu lauréat, devra se poser dans le dimensionnement de ses structures de flotteurs et ancrage. Mais il existe des modèles qui prendront en compte la tempête cinquantennale ou centennale. Ce sont des éléments qui seront à affiner au moment de la conception fine du projet. Mais évidemment que l'évolution du changement climatique sur les 30 prochaines années sera intégrée pour éviter tout problème de destruction des machines. Concernant le stockage, aujourd'hui, il n'est pas prévu de stocker cette énergie. Bertrand BOURDON pourra compléter. Aujourd'hui, les électrons provenant d'énergies renouvelables sont prioritaires sur le réseau. La production sera écoulee, elle ne sera pas stockée. Les orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie visent à augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet électrique, on l'a vu, c'est 40 %. On n'est encore pas dans une situation où on aurait un excédent d'électrons d'origine renouvelable qui nécessiterait un stockage ou une évacuation. Ce sont les autres moyens conventionnels qui s'ajustent pour laisser la place aux moyens renouvelables. Que les choses soient claires, il y a un projet de parc pilote qui est issu d'un appel d'offres de l'ADEME avec des lauréats attribués en 2016. C'est le projet d'éoliennes flottantes de Groix et Belle-Île. Le lauréat est EOLFI. C'est un projet qui est totalement indépendant du projet qui nous intéresse aujourd'hui de 250 mégawatts. Néanmoins, les projets pilotes, donc celui en Bretagne Sud, les éoliennes flottantes de Groix et Belle-Île et les trois pilotes de Méditerranée, sont des projets qui ont vocation à tester différentes technologies, que ce soit les flotteurs, les ancrages, pour apporter un retour d'expérience et partager ces informations. C'est-à-dire que l'appel à projets imposait aux lauréats de partager un certain nombre de retours d'expérience en matière de conception, de gouvernance, etc. Et donc, ces éléments, celui de Groix et Belle-Île, mais aussi ceux de Méditerranée, seront utiles au projet de 250, puis de 500 mégawatts. Mais ce sont deux projets totalement indépendants. Le projet de 250 mégawatts n'est pas une extension du projet pilote. Que les choses soient tout à fait claires. Concernant l'érosion, je vais laisser Bertrand BOURDON en parler. Mais il me semble que dans les projections, le recul du trait de côte est intégré dans les réflexions de l'atterrissage.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

Sur les deux sujets. La partie stockage, comme l'a dit Bertrand, aujourd'hui, toute l'énergie produite par les éoliennes terrestres et par les énergies renouvelables est intégrée au réseau et prise en charge par le réseau. Les études de RTE ont été poussées jusqu'en 2035. Mais jusqu'à cette échéance, l'ensemble des productions envisagées dans le cadre de la PPE seront prises en compte sur le réseau électrique sans difficulté particulière. L'année prochaine, en 2021, RTE conduira des études à l'horizon 2050 pour voir les effets des énergies renouvelables et de fait de leur intermittence sur le réseau. Jusqu'à 2035 déjà, il n'y a pas de problème, vu les perspectives de développement annoncées de développer du stockage. Sur la partie érosion, effectivement, il y a eu déjà l'atelier raccordement terrestre qui a exclu quelques zones, notamment l'Ouest de la pointe de Trévignon qui est sensible à cet aspect-là. Mais de toute façon, les zones qu'on espère retenir à l'issue du débat public seront suffisamment larges pour être en capacité de trouver un point d'atterrissage. Bien sûr, les études seront détaillées une fois que la zone sera connue pour voir les évolutions du trait de côte. Il y a des phénomènes d'érosion à certains endroits, des phénomènes d'accrétion à d'autres endroits. Tout cela fera l'objet d'études pour positionner au mieux l'atterrissage qui sera nécessaire au raccordement électrique.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci. Je vous propose qu'on prenne trois dernières questions de Madame RENAUDIN, Monsieur DAUMARIE et Monsieur SELLIN. Je passerai la parole une nouvelle fois à Monsieur BOMPARD pour une rapide synthèse du *chat*, mais j'en profite pour vous dire que si certaines questions ne font pas l'objet de réponse ce soir parce que, malheureusement, nous sommes dans un format assez contraint, nous les mettrons en ligne sur le site participatif du débat et la maîtrise d'ouvrage apportera des réponses détaillées. Je présenterai plus tard la plate-forme participative du débat, donc vous aurez l'occasion de voir à quoi cela ressemble.

Mme Blanche RENAUDIN, Participante

Bonsoir. Tout d'abord, merci pour ces présentations qui permettent d'éclaircir un peu le projet. Ce projet, comme on l'a déjà dit, est un projet extrêmement innovant, qui sera amené à se démultiplier sur d'autres sites ailleurs en France et en Europe. C'est pour cela qu'il me semble particulièrement important de le mener de la façon la plus optimale possible, de façon à pouvoir capitaliser et tirer les leçons pour les autres parcs qui auront à se développer basés sur ces expériences-là. Je pense qu'aujourd'hui, la population est globalement convaincue de la nécessité de se réapproprier les sources de production d'énergie. On a nécessité de faire autrement en termes de production d'énergie, mais je pense qu'on a également nécessité de faire autrement en termes de gouvernance. C'est pour cela que mon interrogation et mon souhait concernent vraiment la place de la société civile, que ce soient les citoyens, mais également les associations et les élus dans ce projet. On a eu des discussions plus en amont sur la nécessité de prolonger le débat. Je pense que malgré tous les efforts qui ont été faits, et je veux bien croire qu'ils ont été nombreux et réels, le constat est là. La majorité des gens ne se sentent pas suffisamment informés ou, en tout cas, l'ont été trop tard. Je pense qu'il faut entendre ces résultats. Il faut entendre ces appels. Les gens ont envie de s'impliquer. Les gens sont désireux de prendre part à ce projet. Il y a le sentiment de ne pas avoir été suffisamment informés. Je pense qu'il faut l'entendre et que le contexte Covid et le manque d'informations de la part du Préfet du Finistère envers les différentes Mairies est largement suffisant pour demander une extension a minima de 6 mois de la période de débat, de façon à pouvoir laisser le temps aux citoyens, aux élus, aux associations, de discuter, de débattre, de faire des propositions pour pouvoir alimenter le cahier des charges du projet. Et cela, si on ne le fait pas avec les citoyens, on risque de faire contre. Dans le climat actuel particulièrement, il semble qu'on a la nécessité de faire ensemble entre politiques et citoyens. La tension est trop forte. Les citoyens sont prêts pour faire avec sur ces sujets-là. Donc, je pense que c'est vraiment une opportunité à prendre et qu'il ne faut pas passer à côté de cela. Ma question concerne l'implication des citoyens, des élus, des associations dans le Comité de pilotage aux différentes phases de développement du projet. Est-ce que ces citoyens, élus et associations pourront être intégrés au Comité de pilotage et prendre part aux décisions stratégiques tout au long de la phase de développement et de mise en production ? Vous avez mentionné l'appel d'offres qui sera lancé pour sélectionner le secteur privé. Quelle place sera laissée en termes d'investissement aux citoyens ? On a fait des partenariats public-privé, très bien. Mais maintenant, je pense qu'il est important de faire autrement. Il est aussi important que ce ne soit pas uniquement des investisseurs, qui peuvent être à l'autre bout de la planète, qui investissent sur ce projet-là. Ce projet impacte avant tout les personnes, les acteurs du territoire, les habitants du territoire. Je pense que c'est important qu'ils prennent part aux décisions stratégiques, qu'ils puissent

aussi contribuer en termes d'investissement. La troisième chose que je voulais questionner, c'est : quel est l'engagement en termes de sobriété énergétique ? On sait qu'on a besoin de diversifier nos sources d'énergie. On veut bien porter et assumer ces parcs éoliens flottants. On consomme de l'énergie, on sait bien qu'on a besoin d'en produire. Mais comment s'assurer que ce n'est pas des projets qui, finalement, ne seront jamais suffisants ? Donc, est-ce que ces projets peuvent avoir un engagement ? Est-ce que la Région et l'État peuvent avoir un engagement extrêmement strict en termes de sobriété énergétique ? Est-ce que ces projets peuvent permettre de financer la déclinaison opérationnelle de ces stratégies en termes de sobriété énergétique ?

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci pour ces questions. Est-ce que la CPDP veut réagir à la première partie de la réponse ? Sinon, je laisse la parole à Monsieur DURIN. Je ne sais pas si la Commission souhaite ajouter quelque chose.

M. Laurent PAVARD, Président de la Commission particulière du débat public

Sur les délais, je dirai quelque chose en conclusion tout à l'heure.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Alors, je laisse la parole à la maîtrise d'ouvrage pour apporter une réponse. On prendra deux dernières mains levées, Monsieur DAUMARIE et Monsieur SELLIN et on fera un dernier tour de passage avec Monsieur BOMPARD. Après, je vous propose qu'on passe à la partie photomontages qui sera suivie d'un temps d'échanges.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Rapidement, concernant la question relative aux citoyens dans le Comité de pilotage, je pense que la CPDP pourra compléter, l'implication et l'information du citoyen ne s'arrêtent pas à la fin du débat public puisqu'à l'issue, la Commission nationale du débat public devrait nommer un ou plusieurs garants qui garantiront la pleine information des citoyens jusqu'à l'enquête publique qui sera conduite dans le cadre des autorisations administratives relatives au Code de l'Environnement. Parallèlement, il pourra probablement être mis en place, mais ce sont des choses qui sont encore à discuter sous l'égide du Préfet du Morbihan, un Comité de liaison qui va permettre aux citoyens de continuer à être informés du développement du projet par le lauréat. Une fois que le lauréat a été désigné, c'est vers ce consortium, vers ce développeur éolien qu'il faudra se tourner pour continuer à être associé et peser éventuellement sur les orientations. Concernant les investissements citoyens, il existe dans d'autres projets d'énergies renouvelables cette possibilité, cela a été le cas par exemple pour un des projets de parc pilote en Normandie, d'avoir un appel à la contribution citoyenne. Donc, la population, n'importe qui a pu prêter de l'argent au lauréat pour qu'il puisse boucler son budget et donc contribuer à une appropriation de la part des citoyens de ce projet. Ce sont des choses qui existent sur lesquelles on peut réfléchir éventuellement pour l'intégrer au cahier des charges, sous réserve que ce soit possible juridiquement. Je n'ai pas la réponse précise à ce sujet-là ce soir. Concernant les engagements en matière de sécurité énergétique, j'ai parlé de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie en me focalisant sur la partie qui nous intéresse ce soir, mais dans ce domaine-là, il y a un objectif de réduction de 50 % de la consommation d'énergie. Donc, cette réduction de la consommation d'énergie peut s'obtenir de différentes manières. On pense bien sûr à la réduction de consommation dans les bâtiments, à l'isolation, mais il y a évidemment un volet de sobriété prévu dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, qui s'appuie sur différents leviers et pas uniquement le développement des énergies renouvelables, et en particulier des énergies marines renouvelables et du flottant notamment.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci. Monsieur DAUMARIE, vous avez la parole. Cela fait un petit moment que vous levez la main. Ensuite, Monsieur SELLIN. Et on arrêtera là pour ce temps d'échange autour du projet.

M. Christian DAUMARIE, Participant

Je vous remercie tous. J'habite dans le coin, à Fouesnant. Mais surtout, je travaille pour une société qui s'appelle la société Bourbon qui a installé les premières éoliennes flottantes offshore qui ont pu se faire ces dernières années. Je voudrais juste rajouter au débat un peu ma vision du secteur. Aujourd'hui, dans le monde, il y a un gros effort pour développer l'éolien flottant. La France a la chance d'essayer de développer en premier un certain nombre de champs d'éolien flottant. Le premier

étant en Bretagne Sud. De ma vision en tant qu'industriel, si on veut créer une industrie française là-dessus, il est important d'aller vite, même s'il faut intégrer tout le monde et je suis d'accord avec cela, mais il faut développer assez vite pour qu'il y ait des industries françaises qui se développent et qui deviennent des industries internationales qui vont pouvoir aller apporter leur compétence dans le monde entier. Si on prend l'exemple de l'éolien posé au fond, les développements éoliens qu'il y a en cours à Saint-Brieuc, Saint-Nazaire, même si, comme l'a dit Gaël LE SAOUT, il y a un certain nombre d'acteurs locaux qui travaillent dessus, les gros acteurs ne sont pas locaux. Tout cet éolien s'est développé en Mer du Nord dans les 20 dernières années. Donc, les gros acteurs, ce sont des Hollandais, des Danois, des Norvégiens. Ce sont eux qui viennent maintenant travailler en France sur ces projets. C'est le marché de l'industrie qui fonctionne comme cela. On a la chance aujourd'hui d'essayer de développer une nouvelle industrie avec le flottant. Développer l'industrie française veut dire y aller et aller vite. Aujourd'hui, je le vois au niveau mondial, tout le monde y va, tout le monde veut en faire, tous les États se développent. C'est un peu les premiers qui arriveront à se développer qui prendront les parts de marché. C'est un peu ce que je voulais dire.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci pour ce témoignage. On va prendre la question ou l'observation de Monsieur SELLIN, et je vous propose qu'on passe au temps de présentation des photomontages.

M. Maxime SELLIN, Participant

Les intérêts économiques du projet ont été évoqués. Mais par contre, il y a une incidence sur l'activité maritime actuelle. Je pense en premier lieu à nos marins-pêcheurs. Quelles perspectives d'usage maritime ? Que ce soit sur la zone d'implantation, mais aussi la zone d'acheminement vers la terre.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci. Monsieur DURIN, une réponse sur la partie pêche ?

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je vais faire une réponse qui pourra être complétée par les représentants des Comités des pêches, parce qu'il me semble avoir vu qu'ils étaient connectés. D'une façon générale, la règle, c'est le maintien des capacités de navigation au sein des parcs, une règle de libre circulation. Néanmoins, il y a des questions de sécurité qui vont intervenir en fonction de la forme du parc, du type de technologie qui sera retenue. Donc, le Préfet maritime réunira une Grande Commission nautique et une Commission nautique locale pour définir quel type d'activités peuvent être maintenues au sein des parcs. Il paraît délicat de pouvoir maintenir une activité de pêche aux arts traïnants, car le chalut pourrait accrocher les câbles ou les ancrages. En revanche, il est possible que les arts dormants, type caseyeurs, puissent être maintenus. Tout cela fait partir des discussions qui pourront s'engager ultérieurement dans une phase précise du projet. Les pêcheurs sont associés depuis le début au projet. Ils ont pu exprimer leur avis, notamment sur le choix de la zone dans le cadre de la réunion Usages tenue le 20 novembre, et également dans le cahier d'acteur qu'ils ont déposé. Donc, pour compléter sur les activités nautiques, la navigation au sein du parc est par défaut autorisée, sauf pour des navires dont la taille serait trop importante et où il pourrait y avoir des risques d'accident. Cela sera défini au cas par cas. Pour compléter si nécessaire, la Préfecture maritime peut compléter, ou le Comité des pêches, si mes propos nécessitent des précisions.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

A priori, cela a l'air OK. Je vois qu'il y a d'autres mains levées. Peut-être la Préfecture, si c'est une précision sur la pêche, n'hésitez pas à ouvrir votre micro pour discuter. Sinon, je vais passer la parole à Monsieur BOMPARD pour une dernière synthèse du *chat*. On aura un deuxième temps d'échange plus tard sur les photomontages.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

On va aller jusqu'au bout du chemin. Toutes les questions posées non répondues seront posées sur le site, sur le système questions-réponses. Beaucoup de questions que j'ai vues portent sur l'emploi local, et sur : à quoi va servir l'électricité produite. Des questions sont posées sur le cahier des charges. Le 10, Laurent en parlera, nous avons une réunion sur la localisation et sur le cahier des charges. Donc je pense que maintenant, on peut passer à l'opération photomontage.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Très bien. Je vais partager mon écran de nouveau. Monsieur DURIN va nous présenter les photomontages.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Pour chacune des réunions de proximité, comme son nom l'indique, c'est la proximité du projet, a été prévue une séquence de présentation des photomontages. Contrairement à ce qui peut être fait dans d'autres projets, et notamment le projet d'éoliennes flottantes de Groix et Belle-Île où les photomontages portaient sur un projet abouti, là, les photomontages ne représentent en aucune façon un choix définitif, mais sont là pour illustrer et représenter ce que pourrait être l'incidence paysagère de deux parcs éoliens construits à proximité. Comme on l'a indiqué, il est prévu un raccordement mutualisé. Donc, les deux parcs ne peuvent pas être éloignés de plus de 5 km de la station pour des questions de perte en ligne d'électricité. Donc, nous avons choisi, pour permettre au public de se figurer ce que pourrait représenter l'incidence paysagère de ces parcs, de procéder à la réalisation de photomontages d'emplacements fictifs. On a dû faire des choix, à la fois sur la forme des parcs et sur leurs emplacements. On a essayé d'explorer l'ensemble de la zone d'études en mer avec des emplacements au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest des emplacements qui sont à proximité des côtes, c'est le cas de l'emplacement Nord pour la côte sud-finistérienne et Groix. C'est le cas de l'emplacement Est pour Belle-Île. Et a contrario des parcs plus éloignés des côtes, c'est le cas des parcs Ouest et Sud. Donc, ce qu'il faut retenir, c'est que ces parcs ne préjugent en rien d'un choix a priori de l'état sur des zones préférentielles ni même de la forme finale. La seule chose, c'est que ces parcs, d'un point de vue technique, permettent de répondre à l'objectif d'une première phase de 250 km et d'une seconde de 500 mégawatts. Dans ce cadre-là, nous avons procédé à dix points de vue : un au Sud du Finistère, qu'on va présenter aujourd'hui, trois à Groix, un à La Ria d'Étel, un à Quiberon de jour et de nuit et deux à Belle-Île. Ces photomontages sont disponibles sur le lien qui vous est remis ici et que l'on va utiliser dès à présent. Je vous propose de partager mon écran. On est directement sur le type... [coupures son]... qui a été retenu lors de l'appel d'offres par l'État pour réaliser des photomontages. Vous pouvez aller sur le site. J'en dis simplement quelques mots d'embellée. Les conditions très particulières ne permettent pas d'observer ces photomontages pour essayer de répondre à ce que perçoit l'œil humain...

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Cela *lagge* un petit peu de votre côté. Je pense que c'est parce que les photomontages sont très lourds. Désactivez peut-être votre vidéo le temps de les présenter pour stopper la bande passante et éviter de trop prendre de bande passante.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je vais couper ma caméra. Il y a des consignes particulières d'observation de ces photomontages avec un angle de vue de 50 degrés, ce qui est le cas actuellement. Sur cette première planche, vous pouvez observer les parcs fictifs, qui sont la bande noire, avec des éoliennes situées entre 25 et 40 km... [coupures son]. On distingue les machines sur la ligne d'horizon. Ensuite, je vous propose de parler du parc Ouest qui est le parc le plus à proximité avec des machines entre 36 et 59 km du point de vue. Là, on commence à ne plus vraiment les observer. Le partage d'écran n'est pas optimal. Je vous invite à vous rendre directement sur le site Internet de la CNDP. Vous avez l'adresse à l'écran. Elle vous sera transmise dans le *chat*. Sur le parc Sud, on ne distingue pas du tout les éoliennes entre 64 et 77 km. D'ici, on distingue à peine les trois éoliennes du parc. La dernière planche concerne le parc Est, qui est relativement éloigné, entre 51 et 61 km...

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Nous vous avons perdu.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je n'arrive pas à rallumer ma caméra.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Avec le partage d'écran, on vous entendait assez mal. On a partagé le lien dans le *chat*. Ceux qui veulent aller voir le peuvent. Voulez-vous ajouter quelque chose à ce propos ?

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Nous avons encore une planche sur le diaporama à voir. Je vous prie de m'excuser pour les conditions de visualisation, on pourra répondre aux questions s'il y avait des choses à préciser. Comme vous avez pu le constater, la localisation des parcs et la distance des côtes influent fortement sur la perception visuelle des parcs. Vous pourrez suggérer sur ce critère d'éloigner le plus possible les parcs de la côte. Comme cela a été présenté par Bertrand BOURDON pour RTE tout à l'heure, plus le parc sera éloigné des côtes, plus le raccordement électrique sera long à réaliser et la puissance à compenser importante, d'où des emprises foncières à terre plus importantes. Enfin, un dernier point. Les photomontages sont réalisés dans les conditions en général les plus favorables. Il y a toujours des discussions sur l'heure de la prise de vue. Mais en général, les photos ont été prises dans les conditions de visibilité les plus favorables. Dans certaines situations, la nébulosité ou un temps un peu plus voilé réduisent la visibilité des parcs. J'en ai terminé sur cette partie. Je suis à votre disposition pour les questions.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci beaucoup. Nous entrons dans le dernier temps d'échanges de cette rencontre. Nous allons prendre une grosse dizaine de minutes. Nous allons déborder un petit peu, je m'en excuse par avance, sur l'horaire indiqué. Mais il y avait de nombreuses questions tout à l'heure. Là aussi, je vais passer la parole à Monsieur BOMPARD, car je crois qu'il y a des réactions via le *chat*. N'hésitez pas à lever la main pour réagir à ces photomontages. Le lien est sur le *chat*.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Madame Julie DUPUY, élue, pourra peut-être intervenir. « La question des chambres de jonction nous intéresse également. » Madame DUPUY, qui est aussi élue, pourrait-elle préciser sa question ?

Mme Julie DUPUY, Élu(e) à la Ville de Concarneau

Je suis élue à la Ville de Concarneau, élue communautaire et porte-parole du groupe local d'Europe-Écologie-Les Verts. Mon interrogation portait sur les questions de raccordement des chambres de jonction qui pourraient être nécessaires et installées sur le territoire de Concarneau Cornouailles Agglomération, notamment du côté de Trégunc ou de Névez, donc en termes d'impact paysager, en termes d'utilisation de terres, notamment de terres agricoles, en termes de champs électromagnétiques. Je voulais savoir si vous aviez des précisions à nous apporter sur cette question. Merci.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Je pense que Bertrand BOURDON de RTE peut donner des éléments.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

Je pense qu'on peut aller sur la présentation chercher deux diapositives, d'abord la 39, et ensuite, ce sera l'avant-dernière. Il y a deux choses. Il y a la jonction dite d'atterrissage, donc c'est là qu'on va faire le transfert entre la partie maritime et la partie terrestre, donc deux technologies différentes. Donc, regardez davantage la photo de droite. C'est ce qui a été mis en place pour Saint-Nazaire. Vous avez deux chambres d'atterrissage qui ont été créées sous la plage. En l'occurrence, il y aurait à terme trois chambres d'atterrissage de ce type à construire. Une chambre de jonction d'atterrissage, c'est un ouvrage maçonné qui fait 16 m de long, 3 m de large, 1 m de hauteur. Pour le cas de Saint-Nazaire, il est sous la plage, à plusieurs mètres sous le niveau du sable. Une fois que les jonctions sont réalisées, il y a des soudures entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine réalisées. Ces chambres de jonction sont remplissables d'un côté avec des blocs en béton et ne sont absolument pas visitables. Quelques éléments de mesures peuvent être déportés. Sur la dernière planche, on va voir d'autres exemples. Vous avez maintenant sur la gauche ce qu'il s'est passé à Saint-Nazaire, avec un mode opératoire en tranchée ouverte et vous avez la deuxième photo en partant de la gauche, c'est la plage de la Courance sur la situation actuelle. Donc côté visibilité et bruit, il n'y a pas de bruit lié à une chambre de jonction. Donc, l'état de la plage actuellement. Là, c'est lorsqu'on arrive sur des fonds meubles, type sable. Vous avez un autre exemple sur les photos de droite, c'est la liaison vers l'Angleterre, ce qu'on appelle IFA 2, où le lien entre la mer et la terre a été réalisé avec une technique de forage dirigé, ce n'est pas une tranchée qu'on creuse. On vient faire un mini tunnel sous la plage. Vous avez ensuite la remise en état du forage dirigé. Très rapidement, la dernière question sur les atterrages. Il y aura trois chambres d'atterrissage qu'on veut positionner dans la même zone. C'est quelques dizaines de mètres de distance. Si vous avez encore en tête la photo de Saint-Nazaire, vous

voyez que les deux chambres d'atterrissage sont très proches l'une de l'autre. On aura trois ouvrages de ce type-là à faire. Pour un parc de 20 éoliennes... Plus que le nombre d'éoliennes, c'est la puissance. En fait, on a une chambre d'atterrissage pour 250 mégawatts.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Il y avait une question sur les ondes, sur l'électromagnétique au niveau de ces chambres.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

À ne pas oublier, la liaison sous-marine va être déroulée en une seule fois. C'est la totalité du linéaire jusqu'à 70-80 km. C'est un seul câble qui est déroulé à partir d'un bateau. À terre, la problématique est un peu différente. On a ce qu'on appelle des chambres de jonction en moyenne tous les 1 km, qui permettent de rabouter les câbles que l'on déroule à terre. Mais pareil qu'à terre, ce sont des ouvrages qui sont enfouis. Une fois que c'est réalisé, si on est sous-voirie, on retrouve les usages de nos chambres de jonction. Généralement, on se met plutôt en bord de champ. Mais comme la liaison, les exploitants agricoles peuvent travailler à la verticale de nos zones. Concernant les champs magnétiques, c'est de l'électricité qui transite. Il y a du champ électromagnétique qui apparaît. Là, on est dépositaire et on se doit de respecter la réglementation en vigueur, donc qui est une émanation de 100 microteslas à 1 mètre du sol de nos ouvrages. C'est la réglementation. Dans les faits, à la verticale d'une chambre de jonction, on est plutôt en moyenne à 50 microteslas, entre 30 et 50 microteslas, sachant que les chambres de jonction sont les points où les champs magnétiques se développent davantage, puisqu'on espace les câbles. Donc, la réglementation, c'est 100 microteslas. Bien sûr, RTE respecte la réglementation que l'on se doit d'appliquer.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Il y a plusieurs questions dans le *chat* sur le recyclage des pales, la composition des éoliennes, avec les terres rares, et le coût opérationnel de maintenance. Je ne sais pas qui veut y répondre. Il y a beaucoup de questions sur le recyclage, la composition, la fabrication des éoliennes et leur maintenance.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Pour apporter quelques éléments, concernant le recyclage, cela fait appel à la question du démantèlement. Il devrait intervenir dans 25 à 30 ans. Par exemple, la première éolienne en mer qui a été démantelée l'a été il y a quelques mois au large du Portugal. Elle a fonctionné pendant 27 ans dans des conditions météorologiques de corrosion assez importantes. On a un retour d'expérience d'un fonctionnement assez long de ces machines. Là, on parle d'un démantèlement qui va intervenir dans une trentaine d'années. Sur les conditions de recyclage et de traitement, c'est un peu prématuré, parce que les techniques vont sans doute évoluer d'ici là. En tout état de cause, le cahier des charges prévoira la consignation d'une somme pour s'assurer que si le consortium n'était plus capable de faire face à ses obligations, la puissance publique aurait les moyens de procéder à un démantèlement dans des conditions adéquates. Concernant l'utilisation des terres rares, effectivement, cela peut être le cas dans la conception des nacelles, notamment pour les aimants permanents de la génératrice. Pour autant, il y a d'autres technologies, certains constructeurs d'éoliennes privilégient les électro-aimants. Aujourd'hui, on ne connaît pas le choix qui sera retenu par le consortium, le choix technologique pour les génératrices qui équiperont ces machines, tout comme on ne connaît pas aujourd'hui la taille ou la forme des machines. Les photomontages ont été réalisés avec des machines qui existent aujourd'hui. Dans 4 ou 5 ans, la technologie peut évoluer. Dans la forme, il y a des prototypes, y compris en Bretagne avec d'autres formes que les formes classiques que l'on peut observer à terre. Donc, il y a encore des choses qui peuvent évoluer en matière technologique.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Monsieur BOMPARD, est-ce qu'il y a d'autres questions à relayer dans le *chat*? Je vous propose que d'ici 5 minutes, on clôture la réunion pour essayer de respecter l'heure. Mais je vous passe la parole pour voir s'il y a d'autres questions.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

« Quelle variation du trait de côte est acceptable pour définir une zone d'atterrissage ? » Cela relève des questions posées tout à l'heure liées au changement climatique, au fait que le trait de côte recule d'après toutes les simulations que le GIEC peut faire.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je vais en profiter pour répondre à la question sur la matérialisation des atterrages. La chambre de jonction en tant que telle n'est pas matérialisée par une borne. Par contre, la liaison souterraine qui en part pour aller jusqu'au poste de raccordement est régulièrement identifiée soit par des plaques, lorsqu'on est en pleine ville, soit par des bornes rouges que vous pouvez voir en bord de mer. Concernant l'évolution du trait de côte, dès qu'on va être sur la zone précise d'études, c'est quelque chose qu'on va régulièrement étudier. Et pendant les temps de choix définitifs, sur environ deux ans, on va faire des relevés topographiques pour étudier les plus et les moins et les variations d'alimentation, par exemple en sable, d'une zone précise. Donc, on se sert de ces études pour identifier la profondeur, la bonne profondeur pour nos liaisons, pour être sûr qu'elles ne ressortent pas. En deçà de cette profondeur qu'on contient, généralement, on se positionne 3 m en dessous de la profondeur la plus critique. Tout cela pour l'atterrage. Ce n'est pas pour la totalité de la liaison sous-marine. Donc, on prend bien sûr les études topographiques réalisées, et on se met dans la pire situation. Bien sûr, une fois que la liaison est posée, on vérifie régulièrement que ce qui avait été étudié est mis noir sur blanc sur du papier et bien vérifié et constaté sur le terrain.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Monsieur BOMPARD, est-ce qu'il y a d'autres questions à relayer ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Visiblement, dans l'endroit où l'on est, la question de l'atterrage est une des préoccupations. On voit de nombreuses questions sur le problème de l'atterrage. Il y en a une par exemple qui vient d'être posée par Alain GUISNEL : « Ne pourrait-on pas d'office éviter de positionner les chambres d'atterrage sous les plages publiques dans les règles environnementales du fait d'effets nuisibles pouvant évoluer dans le temps ? »

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

On va déjà définir une zone. Tout à l'heure, Bertrand DURIN a évoqué l'enquête publique, mais avant, il va se passer beaucoup de choses. Il y a toute une partie concertations et études qui va être réalisée, dans laquelle on va prendre la totalité des critères qui vont nous intéresser pour positionner ces chambres d'atterrage aux meilleurs endroits possible. Cela peut être une plage publique, mais aussi un parking s'il y a des parkings qui existent. On aime bien aller s'installer sur un parking en bord de plage. Après, les règles environnementales aussi, on s'y conforme au moment où on étudie notre ouvrage. Après, si elles évoluent une fois que notre ouvrage est là, il est difficile ensuite de modifier notre liaison. Mais en tout cas, on respecte les règles environnementales qui sont en place au moment où l'on fait nos études et la réalisation de nos travaux. Je ne sais pas si j'ai précisément répondu à Monsieur GUISNEL.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Il y a plusieurs questions qui portent sur l'atterrage. Je vous propose qu'on y réponde avant de clôturer cette rencontre. Plusieurs personnes se demandent combien il y aura de zones d'atterrage, de chambres d'atterrage, qui demandent des précisions sur leur positionnement, sur les règles environnementales. Est-ce qu'elles pourraient évoluer dans le temps ? Est-ce qu'on pourrait éviter de positionner les chambres d'atterrage sous des plages publiques ? Parce que cela crée des questions et des interrogations chez les participants dans le *chat*. Il y a une internaute qui se demande comment connaître aujourd'hui les choix retenus des corridors électriques des différentes zones avant que le projet ne soit entériné. Plusieurs personnes s'interrogent sur le lancement de l'appel d'offres et les critères qui seront définis sur ces questions-là. Je vous propose de répondre à toutes les interrogations. Si certaines questions restent en suspens, encore une fois, on les postera sur le site participatif. Donc, vos questions auront une réponse. Monsieur BOURDON, je propose d'éclaircir autant que possible ces questions d'atterrage.

M. Bertrand BOURDON, Responsable de projets pour RTE

Je vous propose de prendre la dernière slide de la présentation. On a évoqué l'atelier de raccordement qui s'est tenu le 28 octobre. Dans la large zone d'études à terre ont été présentées cinq zones privilégiées de raccordements possibles. Ces zones ABCDE sont issues d'une première démarche que l'on a pu mener pour appliquer ce qu'on appelle la démarche ERC, Éviter, Réduire, Compenser. Entre ces zones ABCDE, on évite les rivières de l'Aven et du Bélon, La Laïta. Et si on s'éloigne un petit peu, toute la zone urbaine de Lorient. Sur la dernière, entre les zones A et B, c'est le

Blavet qu'on évite. Toutes ces zones, on les extrait des zones de raccordement potentielles de la partie terrestre. Vous voyez en vert la liaison électrique aérienne en 225 000 V sur laquelle on doit se raccorder. Sur plusieurs atterrages, on ne va pas aller faire un atterrage quand chacune de ces zones. L'idée est bien de mettre nos trois atterrages dans une de ces zones ABCDE. Cet atterrage a sa valeur propre et il dépend du positionnement de la plate-forme en mer. On peut imaginer que si la plate-forme en mer est à l'Est de la zone d'études en mer, on aura plutôt tendance à aller se raccorder sur les zones A et B. Si on est plutôt à l'Ouest, cela pourrait être C, D ou E qui pourraient accueillir la zone d'atterrage et le raccordement qui en découlera.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Vous parlez de la brochure. Je vais demander à ma collègue Olivia de pouvoir renvoyer les documents sur le raccordement électrique, parce qu'il y a pas mal de choses sur le site Internet. On peut aussi renvoyer les internautes, c'est mentionné dans votre présentation, à l'atelier dédié et à la brochure. Est-ce qu'il y a des choses à ajouter ou est-ce qu'on peut présenter les autres dispositifs d'information et de participation ? Olivia, je te laisse envoyer dans le *chat* les documents sur le raccordement.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

À cette heure, il faut savoir conclure une réunion.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Je vais prendre la parole rapidement pour vous dire que le débat ne s'arrête pas aujourd'hui. Je vais repartager mon PowerPoint. Comme je vous le disais, le débat ne s'arrête pas aujourd'hui. Il y a d'autres modalités d'information et de participation proposées. Jusqu'au 21 décembre à minuit, vous pouvez vous exprimer et prendre la parole, et nous informer sur le projet. Nous avons d'abord le site Internet, on vous l'a beaucoup mis ce soir dans le *chat*. Mais le site Internet du débat est très complet. Il vous permet de suivre l'actualité du débat, d'avoir toutes les infos sur les prochaines dates de réunions, les derniers cahiers d'acteur. Je voyais tout à l'heure le Comité des pêches qui invitait à se référer à son cahier d'acteur. Nous avons de nombreux cahiers d'acteur qui ont été publiés jusqu'à présent et mis en ligne sur le site du débat. Vous pouvez accéder à la présentation du projet. Il a été question ce soir du dossier du maître d'ouvrage, de sa synthèse, des fiches thématiques, parce que la maîtrise d'ouvrage a rédigé en amont de ce débat de nombreuses fiches thématiques qui vous permettent d'approfondir différents sujets, les questions de raccordement en font partie. On vous invite à bien vous y référer. C'est sur le site du débat dont l'URL s'affiche ici, rubrique « De quoi débat-on ? » Vous avez aussi à disposition un outil du Cerema, qui vous permet de visualiser différentes données, d'explorer des cartes, de superposer des couches et de comprendre les enjeux environnementaux et les photomontages qui vous ont été présentés ce soir par Monsieur DURIN. Vous avez sur le site du débat de nombreuses ressources documentaires autour de l'éolien en mer. Ces ressources documentaires ont été répertoriées par la CPDP en amont du débat. La Commission a fait un long travail thématique pour vous proposer différents documents, différentes ressources, des vidéos, des documents PDF, des études et des rapports. Enfin, je crois que nombre d'entre vous ce soir représentaient une association, une institution, un organisme. Vous avez la possibilité de faire un cahier d'acteur. C'est un document charté. Vous pouvez télécharger le mode d'emploi et le gabarit sur notre site Internet, et faire connaître ainsi votre position sur le projet. Vraiment, le site du débat est le socle d'informations autour du débat et du projet. Vous avez aussi un autre site, qui est commun à tous les débats publics de la Commission nationale du débat public, c'est notre site participatif. C'est là où on va verser les questions qui seront restées sans réponse ce soir. Vous avez la possibilité sur ce site, dont l'URL est affichée aussi, on vous la mettra dans le *chat*, de poser une question à la maîtrise d'ouvrage, mais aussi à la Commission sur le débat public ou sur le projet. La maîtrise d'ouvrage et la CPDP vous répondront dans des délais raisonnables. En ce moment, il y a un peu de retard, mais j'espère que tout cela sera rétabli assez rapidement. Les réponses sont toutes mises en ligne. Elles sont accessibles à tous, conformément au principe de transparence de la CNDP dont on vous a parlé ce soir. Vous pouvez accéder à toutes les questions déjà posées et aux réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage. Enfin, vous avez la possibilité de partager votre point de vue, de publier un avis, c'est une sorte de forum, et d'aller commenter les avis qui sont déjà en ligne pour échanger avec d'autres participants en ligne. On a un autre dispositif déployé récemment qui s'appelle « Je choisis ma zone ». C'est un dispositif en ligne qui permet de télécharger un document socle d'informations avec différentes données et de choisir des zones préférentielles ou des zones à exclure pour l'implantation des champs éoliens et de hiérarchiser les zones de raccordement électriques. Il a beaucoup été question du raccordement ce soir. Donc, c'est un outil qui permet de faire cela. Cet outil

est ouvert jusqu'au 21 décembre à minuit. Tout le monde peut y participer et il permet à la Commission d'alimenter la réflexion sur la localisation du projet. Sur ce sujet, la prochaine réunion a lieu jeudi soir à 17h. C'est une réunion qui sera dédiée aux questions de localisation et au cahier des charges, c'est-à-dire en cas de poursuite du projet, quelles recommandations, quels points de vigilance éventuelle... Donc, nous vous invitons à y participer si le sujet vous intéresse. Et on se donne rendez-vous jeudi prochain, le 17 décembre, pour la réunion de fin de débat. Ces réunions en visio, vous pouvez vous y inscrire comme vous l'avez fait pour la réunion de ce soir par mail. Le lien vers la visio vous est communiqué après inscription dans les 48 heures qui précèdent. Je suis passée très rapidement sur toutes ces modalités, mais n'hésitez pas à aller sur le site du débat. Il y a la rubrique « Comment participer » qui explique tout cela. Je vais laisser le mot de conclusion de cette réunion à Monsieur PAVARD, le Président de la Commission particulière du débat public.

M. Laurent PAVARD, Président de la Commission particulière du débat public

Je vais conclure rapidement. D'abord, je vous remercie de votre participation active ce soir. Les débats ont été animés. Il y a eu beaucoup d'interventions, beaucoup de questions. Comme cela a été dit, certaines questions n'ont pas eu de réponse. Si c'est le cas, nous les mettrons sur notre système questions-réponses. On vous en informera et vous trouverez la réponse, si c'est la maîtrise d'ouvrage qui doit vous répondre, nous vous répondrons. Sur le débat, il faut que chacun aujourd'hui soit bien conscient que le débat est une étape dans la vie du projet. Ce n'est pas la fin. Ce n'est pas la fin de l'histoire. La Commission fera un compte rendu. Elle a deux mois pour le rédiger. Il sera normalement remis en février. À l'issue de cela, la maîtrise d'ouvrage aura un délai pour donner sa décision. La concertation continuera après. Le public aura encore beaucoup de temps pour s'approprier le sujet. D'une part parce que le site Internet, on a beaucoup travaillé pour qu'il soit très riche et documenté. Il va rester en ligne. D'autre part, à ce stade, la Commission considère que la participation du public est quand même satisfaisante. Nous avons eu beaucoup de monde dans les réunions. Les discussions sur le site Internet sont très actives. Nous avons beaucoup d'avis et de questions posées. Certaines questions attendent toujours des réponses, d'ailleurs. Nous avons mis en ligne un outil de consultation sur la localisation qui a beaucoup de succès. On est à près de 1 000 réponses. La Commission à ce stade considère qu'elle dispose de suffisamment de retours du public pour faire un compte rendu et rapporter à la maîtrise d'ouvrage ce qu'il s'est dit lors de ce débat. Bien évidemment, on n'est jamais au bout de la concertation. Dans un débat public, on n'arrive jamais à toucher tout le public que l'on voudrait. Bien évidemment, la situation sanitaire est tout à fait exceptionnelle. Elle ne nous a pas permis de faire tout ce que nous voulions. Nous avons prévu des actions, notamment en direction des scolaires et des étudiants, que nous avons dû élaguer. Malgré tout, nous considérons que nous avons quand même beaucoup d'éléments. Il y a encore deux réunions à tenir. Nous avons une réunion jeudi qui sera importante, puisque l'on va parler zonage et cahier des charges. Il y a des questions qui ont été posées ce soir sur, par exemple, les terres rares qui est un sujet très débattu, notamment depuis le reportage d'Arte. Cela fait partie des choses qui pourraient être soulevées jeudi pour soumettre au maître d'ouvrage pour mettre cela dans un cahier des charges. Ce sont des questions qui peuvent être relayées dans notre compte rendu suite à la réunion de jeudi. Je vous invite à y participer. Et puis, nous vous donnerons un premier retour de nos travaux le 17 décembre, dans à peu près 15 jours. D'ici là, le public dispose encore de deux semaines, je tiens à le rappeler, pour se manifester, contribuer, poser des questions et déposer des avis. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. À bientôt pour ceux qui nous retrouveront cette semaine et la semaine suivante. J'ai bien entendu votre principale demande, Madame RENAUDIN. Je vous ai indiqué une réponse. La concertation continuera au-delà de la fin du débat sous d'autres modalités. Merci.

M. Bertrand DURIN, Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je voudrais juste remercier l'ensemble des participants. C'était important que l'on puisse avoir cette escale finistérienne. Un certain nombre de sujets, qui avaient déjà été abordés, ont été renforcés. On tâchera d'y apporter une réponse dans l'analyse que fera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des contributions.

M. Jean-Pierre BOMPARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Le débat continuera, comme l'a dit Laurent PAVARD. J'interviens en tant que membre de la CNDP par ailleurs, parce qu'il y aura des garants qui seront nommés par la CNDP pour la suite du débat. Donc, on n'a pas arrêté. Que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, le débat continuera jusqu'à la réalisation ou la non-réalisation. Ce n'est pas de nous que cela dépend, mais le débat continuera.

Mme Sofia ALIAMET, Animatrice

Merci pour ces précisions. Merci à la Commission particulière du débat public et à la maîtrise d'ouvrage. Merci à vous, tous les participants. Nous vous invitons à vous inscrire pour le 10 et le 17 pour les deux dernières réunions publiques. Merci pour ces échanges. Bonne soirée. Jusqu'au 21 décembre, vous avez la parole. Merci. Au revoir.